

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du 16 novembre 2018

**DOSSIER N°2018 DOB F 34 06**

**Politique : - Finances**

Programme(s) : -  
-  
-

**Objet : Débat d'orientations budgétaires 2019**

Service instructeur : DGAR - Direction des finances

- Sans incidence financière  
 Dépenses et (ou) recettes budgétées  
 Dépenses et (ou) recettes inscrites  
à la présente session

Dépenses investissement .....  
fonctionnement .....  
Recettes investissement .....  
fonctionnement .....

Fiche  
financière jointe

- Dépenses à budgéter ultérieurement  
Année .....  
Montant .....

Annexe jointe

Rapporteur : Monsieur Pierre GIMEL

Dépôt en Préfecture le : 23 nov 2018

Publication le : 23 nov 2018

Notification le : 23 nov 2018



Exécutoire le : 23 nov 2018

Acte réglementaire :  
ou à publier

Non

## DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE

**Le Conseil départemental,**

**Vu le rapport du Président n°2018 DOB F 34 06,**

**Vu l'avis de la commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux,**

**Entendu, le rapport du rapporteur Monsieur Pierre GIMEL au nom de la commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux,**

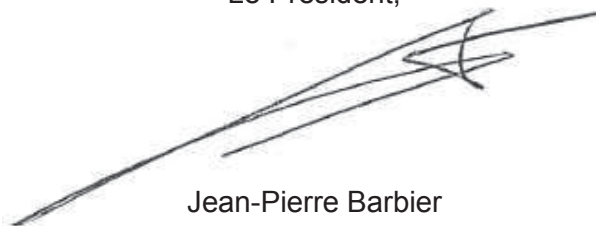
**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

de prendre acte du rapport, ci-joint, relatif au « débat d'orientations budgétaires 2019 » du Département, ainsi que de ses annexes et d'en débattre.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier

**Politique : - Finances**

Programme(s) : -

-

-

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2019

Service instructeur : DGAR - Direction des finances

Sans incidence financière

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses investissement .....

fonctionnement .....

Recettes investissement .....

fonctionnement .....

Dépenses à budgéter ultérieurement

Annexe jointe

Année .....

Montant .....

Antécédents :

Rapporteur :

Commission : des finances, des ressources humaines et des moyens généraux

Dépôt en Préfecture le :

Publication le :



Exécutoire le :

Acte réglementaire :  
ou à publier

Non

## RAPPORT DU PRÉSIDENT

### DOSSIER N°2018 DOB F 34

#### Objet : Débat d'orientations budgétaires 2019

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) permet, à partir de l'examen de sa situation financière et des orientations politiques de l'exécutif, de définir les orientations budgétaires du Département pour 2019 et les années à venir.

#### I – Le contexte budgétaire

---

**Le présent débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019 est marqué par la situation budgétaire toujours contrainte des collectivités locales dans leur ensemble. Bien qu'elles puissent se prévaloir d'avoir dégagé un excédent de 3 Mds€ en 2016 puis encore de 0,5 Mds€ en 2017, quand dans le même temps, l'Etat ne parvenait pas à sortir de sa spirale déficitaire, les lois de finances successives continuent à rigidifier l'action publique des collectivités.**

En effet, si le projet de loi de finances pour 2019, dévoilé par le Gouvernement le 24 septembre dernier, prévoit globalement pour cette année une stabilité des dotations de l'Etat versées aux Départements, elle omet une fois de plus de reconnaître le caractère obligatoire et contraint des dépenses sociales auxquelles ils sont soumis. Ils continuent ainsi de subir des dépenses de fonctionnement sur lesquelles ils n'ont qu'une faible maîtrise, notamment au titre du financement des « Allocations Individuelles de Solidarité » (AIS) et des « Mineurs Non Accompagnés » (MNA). De plus, avec la mise en application du « pacte financier » entre l'Etat et les Départements (signataires ou non de ce pacte), seules les dépenses de fonctionnement sont scrutées par le gouvernement laissant de côté les effets bénéfiques de la dynamique des recettes de fiscalité.

A ces contraintes, s'ajoute la perspective d'une réforme de la fiscalité locale envisagée par le Gouvernement en 2019, qui, en l'état des informations connues, ne favoriserait pas l'autonomie financière des Départements.

##### A- Le contexte budgétaire des Départements, et notamment de l'Isère

###### 1- Les éléments du contexte budgétaire au niveau national

Dans son rapport annuel présenté en septembre 2018, la Cour des Comptes met en évidence plusieurs constats sur la situation financière des collectivités territoriales :

*« ...Les dépenses de fonctionnement ont continué de progresser entre 2013 et 2017, mais à un rythme ralenti de 1,5 % par an en moyenne. Des efforts de gestion ont en effet permis de freiner leur croissance qui a été de 2,4 % en 2014, 1,3 % en 2015 et 0,1 % en 2016. La reprise (+ 2,1 %) observée en 2017 a été due à une atténuation partielle des efforts d'économie mais aussi à l'impact de décisions nationales en matière de fonction publique. »*

*« Avec un taux de progression des dépenses de fonctionnement sur les budgets principaux de 1,4 % par an en moyenne, la période 2013-2017 se distingue nettement de la période 2010-2013 (3 % par an)... ».*

*« ...L'effet des décisions de l'État sur les finances des collectivités territoriales en 2017, largement supérieur à ceux des deux exercices précédents, apparaît défavorable. L'impact budgétaire sur les charges de fonctionnement est évalué à 1,8 Md€, dont 1,3 Md€ sur les charges de personnel... »*

*« ...Les dépenses de fonctionnement des départements sont aussi reparties à la hausse en 2017 puisque, déduction faite de l'impact des transferts aux régions des compétences en matière de transports scolaires et interurbain, elles ont augmenté de 2,8 % alors qu'elles avaient observé une pause en 2016... ».*

*«...Après une dégradation continue depuis 2011, les départements étaient parvenus à stabiliser leur épargne brute en 2015 puis à la redresser fortement en 2016. Ce mouvement s'est interrompu en 2017...»*

*«...En matière d'investissement, l'année 2017 a prolongé la trajectoire à la baisse amorcée en 2010 avec un nouveau recul, néanmoins plus faible (- 1,5 %) que celui des années précédentes. Au total, la baisse cumulée de l'investissement des départements a été de 25 % en huit ans... »*

*« ...La situation financière des départements reste tout de même fragile car elle continue de dépendre étroitement de facteurs conjoncturels, en particulier de l'évolution de leurs dépenses d'aide sociale qui, hors RSA, connaissent encore souvent une croissance soutenue (personnes âgées, personnes handicapées, aide sociale à l'enfance)... »*

Dans ce même rapport, la Cour des Comptes poursuit son analyse sur le dispositif de régulation de la dépense locale prévu par l'article 13 de la « Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 » dont, selon elle, son efficacité reste à éprouver :

*« ...Cependant, le nouveau dispositif de régulation des finances locales présente des faiblesses. En particulier, une part très significative de la dépense locale reste hors encadrement. Le taux national de 1,2 %, identique pour toutes les catégories de collectivités, **connaît de faibles modulations locales en fonction des contraintes individuelles de gestion, notamment pour les départements.** C'est d'ailleurs ce qui explique, parmi d'autres facteurs, la part relativement élevée (29 %) des collectivités non signataires au sein du panel des 322 initialement visé... ».*

Une autre perspective pourrait peser lourdement sur les finances des Départements, si la réforme de la fiscalité locale, envisagée par l'exécutif gouvernemental pour compenser l'impact de la suppression de la taxe d'habitation au bloc communal, venait à voir le jour.

Selon des informations données par le 1<sup>er</sup> Ministre, cette réforme pourrait être présentée dans le cadre d'un projet de loi de finances rectificative au premier semestre 2019.

En effet, tel que le scénario le prévoit aujourd'hui, les Départements perdraient la taxe foncière sur les propriétés bâties qui les priverait d'un levier fiscal dont les recettes ne seraient pas compensées par le dynamisme des impôts transférés au titre de la TVA ou de la CSG.

Dans une note du 3 octobre 2018 intitulée « Réforme de la fiscalité locale : le coup de grâce pour les départements ? », l'Agence « Standard & Poor's » estime « que les départements pourraient être affaiblis par une telle réforme, principalement du fait de la suppression de leur seul réel levier fiscal, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB »...), en rajoutant «...si cette réforme ne s'accompagnait pas d'une refonte de la structure budgétaire des Départements, par exemple au travers d'une réforme du financement des allocations individuelles de solidarité (AIS), leur fragilité à tout retournement futur de la conjoncture économique serait alors fortement accrue. », tout en continuant à considérer « l'échelon départemental comme la strate territoriale la moins solide financièrement, situation qui pourrait être accentuée par cette réforme... ».

De plus, selon l'agence « *la réforme de la fiscalité locale pourrait fragiliser la qualité de crédit de la strate départementale, du fait des risques d'une réduction de leur flexibilité budgétaire, d'un affaiblissement de leur cadre institutionnel, et d'une détérioration de leurs performances budgétaires ou d'un accroissement de leur volatilité à plus long terme* ».

L'agence conclut « *Nous relevons enfin que plusieurs éléments pourraient atténuer ou renforcer l'impact négatif lié à la perte de la TFPB pour les Départements. La réforme du financement des AIS, qui avait été évoquée fin 2017 comme un objectif de moyen terme par le Gouvernement, pourrait constituer un élément favorable dans notre appréciation de la situation des Départements, alors que les trois principales dépenses constituant les AIS (l'allocation personnalisée d'autonomie APA-, la prestation de compensation du handicap-PCH- et le RSA) restent structurellement sous-compensées...*»

## 2- Les éléments du contexte budgétaire pour le Département de l'Isère

- Le poids croissant des dépenses de solidarité en Isère, tout particulièrement sous l'effet des allocations individuelles de solidarité (AIS)

Avec des charges en constante hausse, les départements ont de plus en plus de difficultés à assurer leurs missions sociales obligatoires.

Pour l'Isère, les dépenses réelles de solidarité ont progressé globalement de 20 % entre 2011 et 2017.

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dépenses de solidarité en M€	539,1	561,1	582,8	614,9	631,8	637,2	648,9
Evolution annuelle		4%	4%	6%	3%	1%	2%
Evolution 2017 / 2011							20%

Ces évolutions sont à rapprocher du « reste à charge » net total au titre des AIS, qui s'élève à 158,7 M€ pour 2017, et qui a donc plus que triplé en 10 ans.

### Synthèse du reste à charge du département par année concernant les AIS (en M€)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total dépenses AIS	134,8	144,6	169,3	201,3	209,7	215,5	232,6	254,2	267,7	279,9	286,2
		7%	17%	19%	4%	3%	8%	9%	5%	5%	2%

Total recettes sur AIS	85,2	87,3	91,9	99,1	100,5	101,1	106,2	115,8	119,1	123,2	127,5
------------------------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Total restes à charges sur AIS	49,6	57,3	77,4	102,2	109,2	114,4	126,4	138,4	148,6	156,7	158,7
--------------------------------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

- La baisse des dotations de l'Etat

#### La baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF attribuée au Département a subi une baisse constante en 2013 et 2017 : - 3 % entre 2013 et 2014, - 9 % entre 2014 et 2015, - 10 % entre 2015 et 2016, et enfin - 11 % entre 2016 et 2017.

Entre 2017 et 2018, la dotation a été stabilisée.  
Globalement, entre 2014 et 2017, la baisse est de 27 % :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DGF départementale (en Mds €)	12,2	11,8	10,75	9,7	8,6	8,6
Variation annuelle		-3%	-9%	-10%	-11%	0%
Variation 2014 à 2018						-27%

Au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF), et au vu du pacte de stabilité, la perte globale de recettes sur les 5 exercices 2014 à 2018 s'élève, en montant cumulé à environ 240 M€ :

**DGF 2014 à 2018 estimées sans pacte de stabilité (en €)**

**DGF 2013 :**  
**241 183 233 €**

2014	2015	2016	2017	2018
241 432 287	241 655 953	241 991 400	241 360 363	241 360 363

**DGF 2014 à 2018 réelles avec pacte de stabilité (en €)**

2014	2015	2016	2017	2018
232 498 453	211 289 843	190 002 677	167 047 017	166 380 762

Pertes annuelles                      8 933 834    30 366 110    51 988 723    74 313 346    74 979 601

**Perte totale entre 2014 et 2018                      240 581 614**

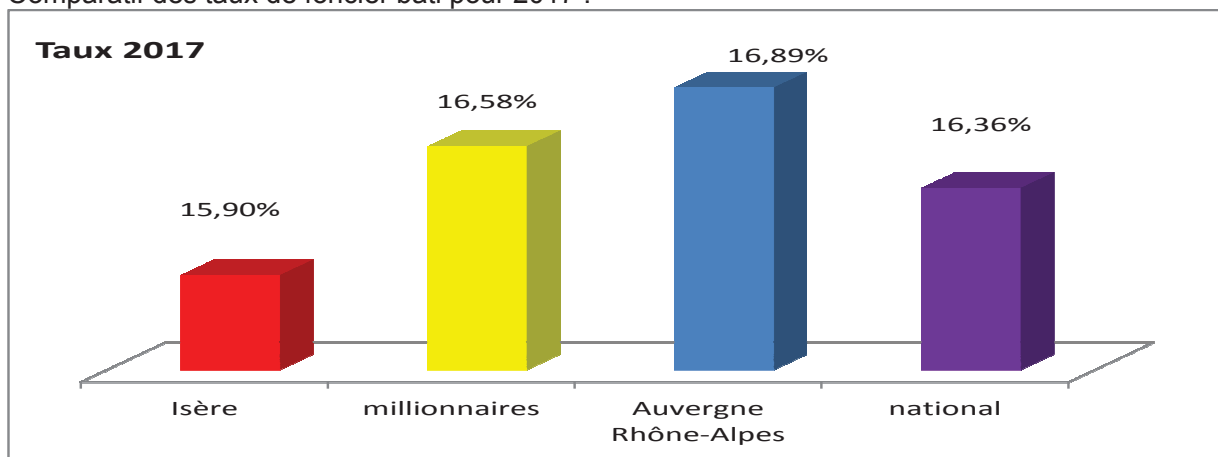
**B- La situation financière du Département de l'Isère**

**1- Le niveau de fiscalité de l'Isère**

Les Départements disposent théoriquement de deux leviers fiscaux :

- **la taxe sur le foncier bâti** : le taux pour l'Isère n'a pas évolué depuis 12 ans. Il reste à 15,90 %, inférieur à la moyenne nationale de 16,36 % en 2017.

Comparatif des taux de foncier bâti pour 2017 :

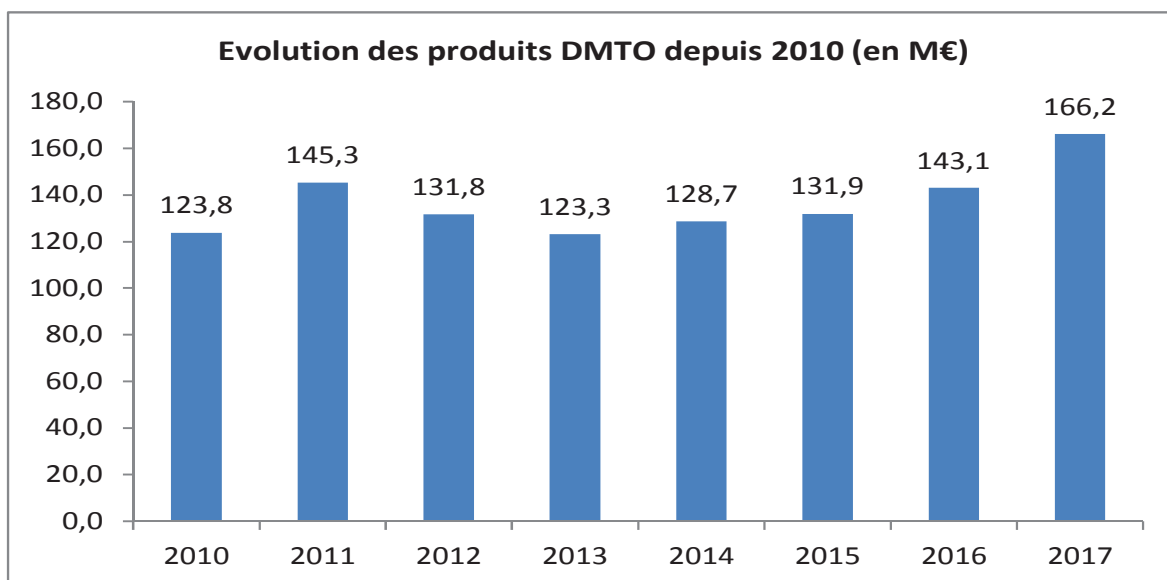


Par l'effet « base », les produits du foncier bâti sont en hausse constante depuis 2012 (données CA en M€) :

2012	2013	2014	2015	2016	2017
236,7	244 3,08%	248,6 1,89%	255,7 2,86%	260,6 1,92%	264,8 1,61%

- **Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** : l'Isère, comme seulement deux autres Départements de Métropole (l'Indre et le Morbihan) a maintenu le taux plafond à 3,80 %, alors que les autres collectivités l'ont relevé à 4,5 %.

Après une forte baisse en 2013, le produit des DMTO est en progression depuis 2014. Sur la base des produits perçus depuis le début de l'année, notre recette 2018 pourrait être estimée à environ 167 M€.



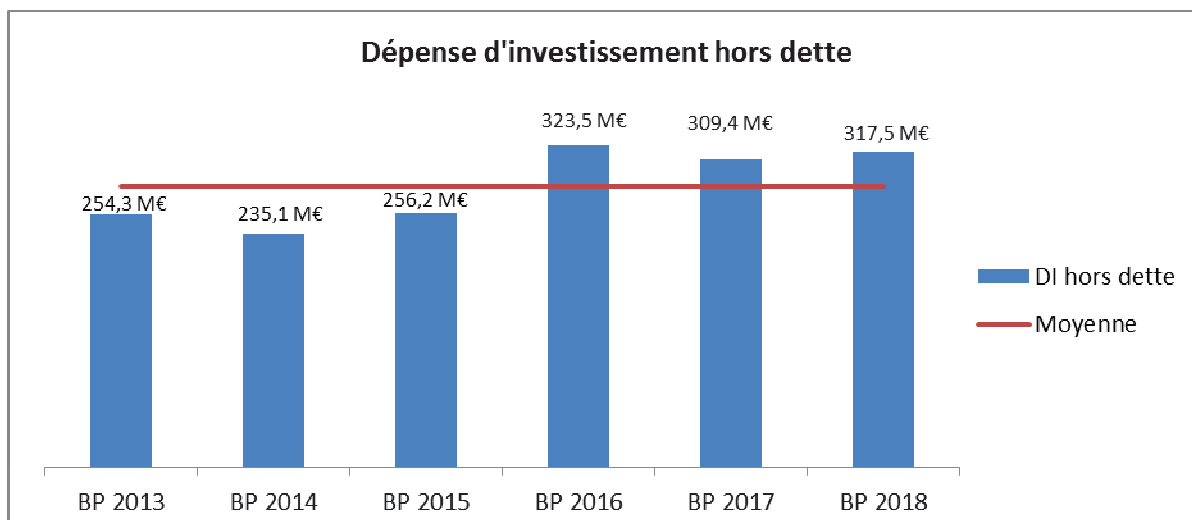
## 2- L'investissement du Département de l'Isère

### a- Le contexte

Au BP 2018, les dépenses d'investissement hors dette du Département s'élevaient à 317,5 M€, dont 32 M€ au titre du « Plan de relance », avec notamment :

- 12,19 M€ pour des opérations d'amélioration du réseau routier,
- 8,50 M€ d'aides aux communes et aux structures intercommunales au titre des appels à projets,
- 8,41 M€ pour les collèges,
- 2,00 M€ pour les politiques culturelles,
- 0,91 M€ pour les établissements des personnes âgées.





#### b- La situation des « autorisations de programme »

Le stock d'autorisations de programme (AP) déjà votées et qui restent à financer après la DM2 2018 (et avant le BP 2019), s'élève à près de 595 M€, en précisant que ces AP ne concernent qu'une partie des programmes d'investissement. A titre d'information, ce stock représente environ 3,4 ans de financement, sur une base moyenne de 177 M€ de crédits de paiement (CP) par an (soit la moyenne des crédits de paiement sur AP votés aux BP 2016, 2017 et 2018).

Le détail du « stock d'AP » par thématiques figure en annexe 19.

#### c- Le plan de relance

L'Assemblée des Départements de France (ADF) a, dans une analyse de juillet 2018, souligné que les « *les dépenses d'investissement des Départements - hors remboursement de la dette - représentent 9 milliards d'euros, soit une diminution de -1,1 % en 2017 contre - 5,7 % en 2016* ».

Au regard des difficultés du secteur du BTP, et compte tenu du contexte favorable pour le financement des investissements, le 30 avril 2015, l'Assemblée départementale s'est prononcée en faveur d'un plan de relance de 100 M€ destiné à redynamiser l'activité des entreprises iséroises et doter l'Isère d'infrastructures nécessaires à son attractivité.

L'état d'avancement de ce plan de relance à **septembre 2018, montre que l'objectif est atteint, puisque les 100 M€** ont été effectivement engagés par le Département, **dont 55 % déjà soldés.**

### 3- Point sur la dette propre du Département

La dette du Département atteint 189,56 M€ au 31 décembre 2017 suite à la souscription de six nouveaux emprunts, dont quatre ont été débloqués sur l'exercice 2017 pour un montant global de 50 millions d'euros. Les deux derniers emprunts, de 10 millions d'euros chacun, signés en décembre 2017 afin de figer des conditions favorables ponctuelles, ont été débloqués en mars 2018.

Le Département de l'Isère reste l'un des départements les moins endettés de France. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la capacité de désendettement du Département est de 1,2 an contre 8 ans en moyenne pour l'ensemble des départements français, hors DOM-TOM et Paris<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Sources DGCL-DGFIP Budget Primitif des départements en 2017

a- La structure de la dette du Département de l'Isère au compte administratif 2017

Au 31 décembre 2017, la dette du Département est composée d'une part, de contrats d'ouverture de crédit à long terme (OCLT) à hauteur de 22 % et d'autre part, d'emprunts classiques à hauteur de 78 %.

Pour rappel, les OCLT sont des engagements de type revolving, utilisés principalement dans le cadre d'une gestion active de la trésorerie. Le plafond autorisé de chaque contrat d'OCLT est réduit chaque année et l'abaissement de plafond global est de 10,5 M€ par an. Deux contrats de type OCLT arrivent à échéance le 31 décembre 2020, ainsi le montant total utilisable au 2 janvier 2021 sera de 28 M€ contre 70 M€ en 2017.

Les charges financières liées aux OCLT s'élèvent à 770 € en 2017, compte tenu d'un niveau de trésorerie majoritairement positif et du niveau négatif des index de référence permettant le calcul des intérêts sur OCLT.

*Situation des OCLT au 31 décembre 2017 :*

Prêteur	Année d'échéance	Indice	Marge %	Capital initial en €	Disponible € au 31/12/2017	Utilisé € au 31/12/2017
Société Générale	2020	Eonia	0,03	40 000 000	13 333 336	10 000 003
Crédit Foncier	2020	Eonia	0,02	30 000 000	10 000 000	7 500 000
Crédit Agricole CIB	2027	Eonia	0,52	40 000 000	26 666 665	7 000 000
Caisse d'Epargne	2027	Euribor	0,30	15 000 000	10 000 000	9 000 000
Crédit Agricole CIB	2026	Euribor	0,27	15 000 000	10 000 000	9 000 000
					<b>70 000 001</b>	<b>42 500 003</b>

En ce qui concerne les emprunts classiques, le capital restant dû total est de 147 M€ au 31 décembre 2017.

*Situation des emprunts classiques au 31 décembre 2017 :*

Signature	Année d'échéance.	Prêteur	Taux %	Capital initial en €	Encours en € au 31/12/17
2012	2023	Crédit Coopératif	Euribor 3m +0,55%	10 000 000	5 342 116
2013	2028	Caisse d'Epargne des Alpes	3,40%	5 000 000	3 666 667
2013	2029	CaFFiL*	3,44%	5 000 000	3 750 000
2013	2029	CaFFiL	3,07%	5 000 000	3 750 000
2015	2031	CaFFiL	1,36%	45 000 000	39 750 000
2016	2036	CDC	0,00%	3 161 900	3 161 900
2016	2037	ARKEA	1,04%	9 500 000	9 143 750
2016	2036	Société Générale	1,31%	20 000 000	19 000 000
2016	2036	Crédit Coopératif	1,10%	10 000 000	9 500 000
2017	2037	Caisse d'Epargne des Alpes	1,54%	5 500 000	5 500 000

<b>2017</b>	2037	Crédit Coopératif	1,35%	4 500 000	4 500 000
<b>2017</b>	2037	CaFFiL	Euribor 12m +0,41%	10 000 000	10 000 000
<b>2017</b>	2038	CaFFiL	1,29%	30 000 000	30 000 000
<b>2018</b>	2038	Caisse d'Epargne des Alpes	1,36%	10 000 000	-
<b>2018</b>	2038	Caisse d'Epargne des Alpes	Euribor 3m +0,30%	10 000 000	-
					<b>147 064 433</b>

\*CaFFiL : Caisse Française de Financement Local

Le montant des intérêts liés aux emprunts classiques est 1 418 317,76 € au titre de l'exercice 2017. A noter, 87 % des emprunts classiques sont indexés à taux fixe.

Conformément à la circulaire ministérielle du 25 juin 2010, relative aux produits financiers proposés aux collectivités locales, l'ensemble des emprunts du Département sont classés 1A, le niveau le moins risqué de la charte Gissler

#### b- Perspectives de recherche de financement pour l'exercice 2018

Le Département de l'Isère lancera une phase de consultation d'ici la fin de l'année pour financer l'équilibre du budget de l'exercice en cours

#### 4- Dettes garanties du Département

Le capital cautionné par le Département de l'Isère s'élève à 1,223 milliard d'€ au 31 décembre 2017 contre 1,273 milliard d'€ au 31 décembre 2016. Le montant des nouvelles garanties accordées en 2017 se répartit comme suit : 6,6 M€ au titre de la production et de la réhabilitation de logements sociaux et 23,7 M€ pour le secteur social et médico-social. 27,7 M€ d'emprunts ont été réaménagés ou refinancés.

Vous trouverez, en annexes 17 et 18, l'évolution du stock de dette garantie sur les 10 dernières années, ainsi que le profil d'extinction de l'encours de la dette garantie par le Département. Le montant moyen de la dette garantie par les Départements comparables à notre Département en termes de démographie (plus de 900 000 habitants), de surface ou de configuration, s'établit à 646,2 M€ au 31 décembre 2016.

Sans accorder de nouvelles garanties d'emprunt, sans rallongement de la dette et du fait de l'extinction naturelle des emprunts actuellement cautionnés, le Département de l'Isère pourrait atteindre ce montant entre 2027 et 2028.

Afin d'accélérer le retour à une dette garantie correspondant à la moyenne des Départements comparables, et afin de se recentrer sur ses compétences, le Département de l'Isère a modifié ses critères d'octroi des garanties d'emprunts au logement social, par délibération du 17 décembre 2015.

Cependant, l'OPAC 38 rencontre des difficultés sur certains territoires pour réunir les 100 % de garanties d'emprunts indispensables pour bénéficier des prêts de la Caisse des dépôts et consignations : la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS), établissement public à caractère administratif chargé notamment de garantir les prêts réglementés accordés par la Caisse des dépôts et consignations aux bailleurs sociaux, conditionne son intervention en garantie à un engagement similaire du Département de l'Isère.

Pour répondre à cette situation de blocage et permettre à l'organisme de poursuivre le développement de son offre de logements sociaux, ainsi que la réhabilitation de son patrimoine, le Département a décidé, par délibération du 29 juin 2018, de déroger ponctuellement et exceptionnellement au règlement sur les garanties d'emprunts précitées et d'accorder la caution du Département, à parité avec la CGLLS, pour 35 opérations de constructions neuves et de réhabilitations programmées par l'OPAC 38 pour la période 2017-2018.

#### 5- Zoom sur les finances départementales

« L'observatoire des finances et de la gestion publique locale » a, dans son rapport sur « l'état des lieux des collectivités locales en 2018 », mis en évidence plusieurs points intéressant les Départements :

- **L'épargne brute** des Départements progresse en 2017 de + 0,5 % contre + 20,4 % en 2016. Le taux d'épargne brute s'établit à 11,8 % en 2017, soit une progression de + 0,1 point.
- **Les dépenses d'investissement** (hors remboursements de dette) des Départements représentent 9,0 milliards d'euros, soit une diminution de - 1,1 % en 2017 contre - 5,7 % en 2016.
- **La capacité de financement** des Départements est de 1,2 milliards d'euros en 2017. Le taux d'endettement s'améliore de - 1,0 point tout comme **la capacité de désendettement** de - 0,1 an.
- **D'après les budgets primitifs des Départements pour 2018**, les dépenses de fonctionnement demeurerait stables. Les recettes de fonctionnement seraient orientées à la hausse sous l'effet du dynamisme des DMTO et de la stabilisation de la DGF, ce qui aboutirait à une nette augmentation de l'épargne brute des Départements. Si les recettes d'investissement continuaient de refluer, les dépenses d'investissement repartiraient à la hausse. Le mouvement de désendettement entamé depuis 2016 se poursuivrait sous réserve de la bonne tenue de l'épargne brute des Départements.

Dans le détail, pour 2017, le nombre de Départements en situation financière fragile (taux d'épargne inférieur à 7,5 %) reste un peu plus élevé qu'en 2016 (16 contre 13 en 2016).

Par contre, le nombre de Départements ayant un taux d'épargne supérieur à 12,5 % passe de 34 en 2016 à 42 en 2017, dont le Département de l'Isère avec un taux d'épargne de 13,1 % en 2017.

#### C- Les ressources humaines

##### 1- Des dépenses de personnel soumises à des effets structurels

Les dépenses de personnel, conformément à la nomenclature budgétaire et comptable des Départements, comprennent :

- les rémunérations versées aux agents, ainsi que les charges sociales employeurs afférentes ;
- les remboursements des salaires et charges sociales du personnel mis à disposition de la collectivité ;
- diverses charges (honoraires médicaux, cotisations obligatoires et/ou conventionnelles au centre de gestion ; remboursement des déplacements domicile-travail « PDA » ) ;
- certaines prestations d'action sociale, telles que la garde et/ou séjours d'enfants, la participation à l'acquisition de titres restaurants et à la prévoyance.

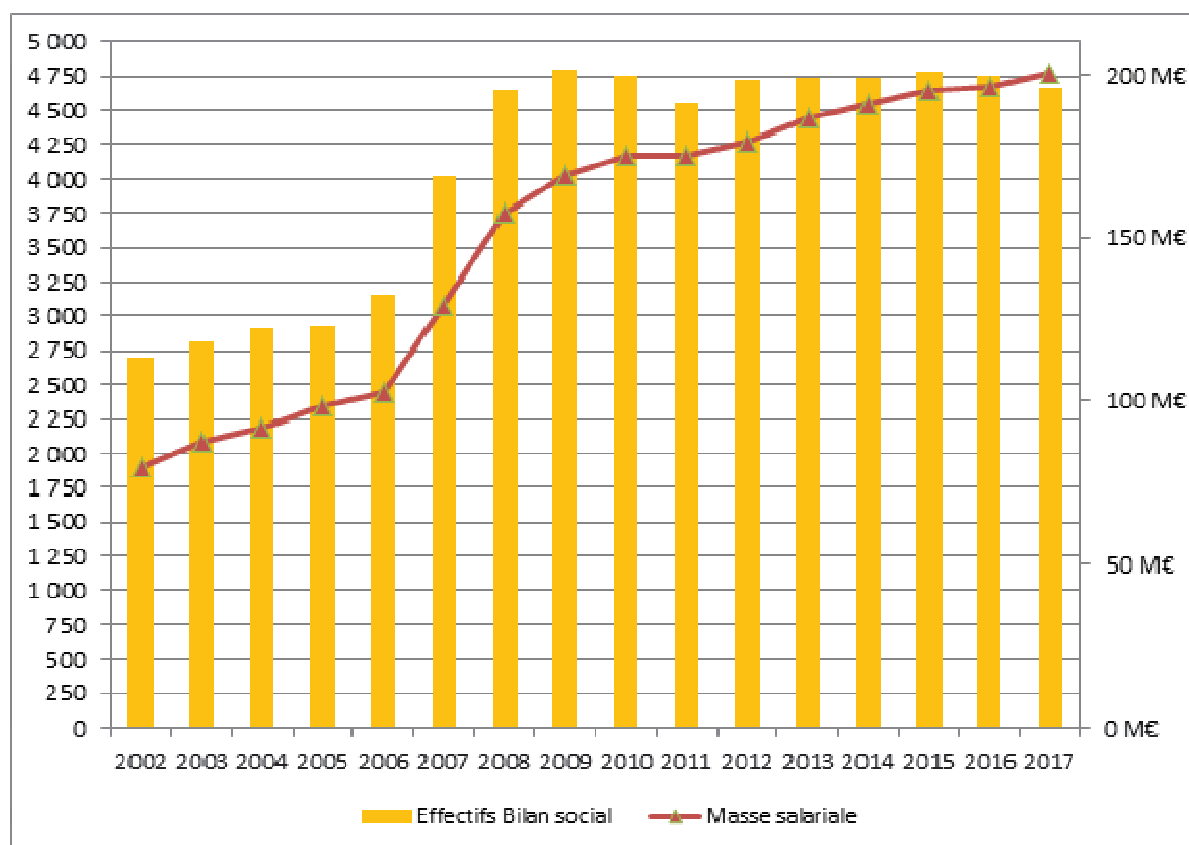
Au CA 2017, les dépenses de personnel s'élèvent à 202 925 955 € et les dépenses de fonctionnement à 1 094 457 881 €. Ainsi, les dépenses de personnel représentent, sur l'exercice 2017, 18,5 % des dépenses de fonctionnement constatées au compte administratif, ce qui est en dessous de la moyenne des Départements de la même catégorie (19,9 % - source DGCL).

### **Evolution des dépenses de personnel de 2015 à 2019 (en M€)**

<b>Exercice</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>évolution</b>	<b>2018*</b>	<b>2019*</b>	<b>évolution</b>
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>198,8</b>	<b>202,48</b>	<b>0,55%</b>	<b>207,03</b>	<b>209,67</b>	<b>1,28%</b>
1- dont assistants familiaux	24,97	25,49	1,26%	25,71	25,16	-2,10%
2- dont autres agents	172,01	175,20	0,48%	178,6	181,97	1,89%
2.1-dont masse salariale	171,53	174,77	0,65%	178,02	181,30	1,84%
2.1.1-dt traitement indiciaire	94,62	97,29	1,55%	98,92	101,65	2,76%
2.1.2-dt SFT	1,33	1,33	0,00%	1,35	1,47	8,89%
2.13-dt NBI	1,24	1,22	-0,80%	1,24	1,17	-5,65%
2.1.4-dont régime indemnitaire	16,66	16,34	-4,53%	17,26	17,96	4,06%
2.15-dt heures supplémentaires	2,23	2,19	-8,98%	2,31	2,4	3,90%
2.1.6-dont prime annuelle (art.111)	5,77	5,66	1,23%	5,98	6,22	4,01%
2.2-dont personnel mis à disposition	0,16	0,08	-66,67%	0,24	0,30	25,00%
2.3-dont autres charges annexes diverses	0,32	0,35	18,52%	0,34	0,37	9,00%
3-Prestations d'action sociale	1,83	1,79	-2,14%	2,73	2,54	-6,96%
3.1. dont prévoyance	0,38	0,39	0,00%	0,72	0,61	-15,28%

\* estimation

## Evolution de la masse salariale et des effectifs\* de 2002 à 2017 (en €)



\* Effectifs en activité au 31 décembre de l'année (assistants familiaux inclus)

La forte hausse des effectifs sur les exercices 2007 à 2010 résulte principalement de l'intégration sur trois ans des agents de l'Etat transférés dans le cadre de l'acte II de la Décentralisation :

- de septembre 2006 à janvier 2009, intégration des personnels techniciens et ouvriers de service de l'Education Nationale affectés dans les collèges (804,12 ETP) ;
- de janvier 2008 à janvier 2010, intégration des agents du l'ex Ministère de l'Equipement chargés des routes départementales et nationales (530,62 ETP) ;
- en 2012, d'une partie du personnel du parc de l'équipement (13 ETP) ;
- en 2015, 1<sup>ère</sup> vague d'intégration des ouvriers des parcs et ateliers (37 ETP) ;
- en 2016, 2<sup>nde</sup> vague d'intégration des ouvriers des parcs et ateliers (5 ETP) ;
- en 2017, 3<sup>ème</sup> et dernière vague d'intégration des ouvriers des parcs et ateliers (1 ETP).
- en 2017, transfert de compétence voirie à Grenoble Alpes Métropole (-29 ETP) et social (- 1 ETP)

Depuis 2015, la politique de réinternalisation portée par la Majorité départementale induit une baisse des crédits sectoriels et un transfert sur les enveloppes de frais de personnels.

Ainsi, l'internalisation des missions relatives aux ENS, au haut débit, à la diététique des collèges, à l'évaluation médico sociale, à l'accompagnement social des personnes âgées, a conduit à la création de 30 postes entre 2015 et 2017, auxquels s'ajoutent 4 postes de 4 MAIA financés par l'ARS.

L'année 2018 a vu la création de postes dans le domaine de la protection de l'enfance par l'internalisation de mission, en renfort dans les collèges et dans les directions ressources sur des activités nouvelles, telle que la « politique achat » par exemple.

La masse salariale évolue sous l'effet de 4 grands facteurs :

- a- Les **mesures générales**, principalement prises au niveau national, ont une incidence très faible de juillet 2010 à juin 2016, suite au gel du point d'indice sur cette période. Sa revalorisation au 1<sup>er</sup> juillet 2016 de + 0,6 % a généré sur ce même exercice une hausse de la masse salariale de + 0,28 % soit + 0,48 M€. Sur l'exercice 2017, l'augmentation de la valeur du point d'indice de + 0,85 %, suite à la revalorisation de + 0,60 % au 1<sup>er</sup> février et à l'effet report de 2016 de + 0,3 %, a été évaluée à + 1,29 M€. Sur l'exercice 2018, l'incidence sur la masse salariale de l'effet report de 2017 de + 0,05 % est de **+ 0,08 M€**.

Quant à la revalorisation annuelle du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier, elle concerne les assistants familiaux, les apprentis et les contrats aidés. Une augmentation de 1 % du taux horaire du Smic au 1<sup>er</sup> janvier 2019 représente **+ 0,26 M€**.

Les **mesures catégorielles** sont déterminées par les accords et décrets nationaux, mais aussi par les délibérations sur le régime indemnitaire concernant les différentes filières et cadres d'emplois de la fonction publique. L'incidence de l'accord sur « les parcours professionnels, carrières et rémunérations », conclu au niveau national entre le Ministère de la fonction publique et les organisations représentatives du personnel, et dont la date d'application avait été reportée d'un an fin 2018 est évaluée **pour 2019 à + 0,94 M€**.

Cet accord a pour ambition de rendre les carrières plus attractives, en améliorant les niveaux de rémunération à l'embauche et en fin de carrière, en résorbant les inégalités entre fonctions publiques, entre les femmes et les hommes et en favorisant les mobilités.

- b- Le **glissement vieillesse et technicité** est le facteur qui structurellement pèse le plus sur l'évolution de la masse salariale à hauteur d'environ **2 M€** par an.
- c- Enfin, **les charges patronales** peuvent, au gré des décisions nationales, venir impacter la masse salariale plus ou moins fortement : taux de cotisations et contributions sociales à la charge de l'employeur, notamment des caisses de retraites (pensions civiles, CNRACL, IRCANTEC), ainsi que les taux de cotisations vieillesse du régime général.

## 2- La structure des effectifs

Sur les exercices 2012 à 2017, le nombre d'agents en poste au 31 décembre (assistants familiaux inclus) est passé de 4 596 à 4673 agents, soit une évolution en moyenne annuelle de + 0,3 %.

<u>Structure globale des effectifs en fonction au 31/12</u>	31/12/2012 (bilan social)	31/12/2016 (bilan social)	Rapport sur l'Etat de la collectivité 31/12/2017
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	3322	3 359	3347
Non titulaires sur emplois permanents	498 (excluant les remplaçants)	410 (excluant les remplaçants)	540 (incluant les remplaçants)
Agents mis à disposition (dont OPA)	72	6	6



Sous total : agents sur emplois permanents et mises à disposition	3892	3775	3893
Non titulaires sur emplois non permanents	180	194	194
Assistants familiaux	495	549	537
Agents de droit privé ( <i>apprentis, contrats aidés</i> )	29	62	49
Total effectifs	4596	4 580	4673

La répartition catégorielle des agents en poste s'établit comme suit :

Catégorie	2014	2015	2016	2017*
A	19 %	19 %	20 %	20 %
B	27 %	27 %	28 %	33.5 %
C	53 %	53 %	52 %	46.5 %

\* rapport sur l'état de la collectivité, agents titulaires.

Concernant les assistants familiaux, la politique « enfance et famille » menée de 2013 à 2015 a eu pour objectif de privilégier le placement en famille d'accueil. Après une hausse annuelle moyenne de + 17 assistants familiaux, leur nombre tend à diminuer depuis 2016.

Année	Nb annuel moyen d'accueils (de janvier à juillet)	Variation annuelle du nombre d'accueils	Nb annuel moyen d'AssFam (de janvier à juillet)	Variation annuelle du nb d'AssFam
2011	956	48	488	26
2012	990	34	493	5
2013	1 056	66	503	10
2014	1 148	92	535	32
2015	1 234	86	560	25
2016	1 270	36	555	-5
2017	1 265	-5	542	-13
2018	1 227	- 38	524	-18

### 3- Temps de travail

Le temps de travail effectif des agents (hors assistants familiaux) est en conformité avec les dispositifs réglementaires. Il a été porté à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 de 1 533 à 1 607 heures. Les modalités d'exécution ont été revues en 2016.

Compte tenu des différentes autorisations de travail à temps partiel, la quotité moyenne du temps de travail dans la collectivité s'établit à **96,05** %.

### 4- Avantages en nature

Deux catégories d'avantages en nature sont allouées par la collectivité au titre de certaines fonctions exercées :

#### 4.1- Logement pour nécessité absolue de service (NAS).

Conformément aux délibérations, bénéficient de cet avantage les agents chargés de la surveillance des biens départementaux (locaux, matériels), ainsi que les agents détachés sur emploi fonctionnel de directeur général des services, de directeur général adjoint ou de directeur de cabinet.



Le nombre de bénéficiaires d'un logement pour NAS est de 128 agents au 31 décembre 2017. Le montant déclaré au titre de cet avantage en nature, évalué sur la base du forfait, sauf à quelques exceptions, s'établit comme suit :

<b>Exercice</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Nombre de bénéficiaires	126	124	124	124	130	128
Montant déclaré en €	310 918	317 475	310 950	338 450	309 043	333 756

#### 4.2- Véhicule de fonction ou de service avec autorisation régulière de remisage à domicile.

Un véhicule de fonction est attribué aux agents détachés sur emploi fonctionnel et au directeur de cabinet.

Un véhicule de service avec autorisation régulière de remisage à domicile est accordé aux agents exerçant des fonctions impliquant des déplacements quotidiens en dehors des horaires (directeur, directeur adjoint, chef de service aménagement ou éducation) ou plus marginalement en l'absence de parking sécurisé sur le lieu de travail.

Dans le cadre de l'autorisation de remisage à domicile, l'usage du véhicule à des fins personnelles pour des déplacements d'ordre privé est strictement interdit. En 2017, le nombre de bénéficiaires de cet avantage est sensiblement identique à celui de 2016 à la même date. Le montant déclaré, sur la base des barèmes Urssaf, s'établit comme suit :

<b>Exercice</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Nombre de bénéficiaires	51	53	48	47	48	46
Montant déclaré en €	75 558	66 695	69 126	72 044	73 917	70 112

## **II – Les orientations budgétaires**

La préparation du budget 2019 s'effectue dans le contexte contraint et imposé par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 aux 322 plus grandes collectivités, qu'elles soient signataires ou non du « Pacte financier » avec l'Etat.

En effet, l'article 13 de cette loi prévoit de soumettre, dès 2018, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales à un objectif national d'évolution de 1,2 % par an, au maximum, en valeur.

Aujourd'hui, les premières tendances d'évolutions des dépenses et recettes de fonctionnement consolidées entre le BP 2018 et le BP 2019 ressortent respectivement à +0,6 % et +1,5 %, ce qui permettrait de respecter le « Pacte financier » sans que le Département de l'Isère soit « sanctionné » financièrement par une reprise sur ses recettes de fiscalité.

Malgré cette injonction gouvernementale qu'en responsabilité nous nous sommes engagés à respecter de notre propre volonté, le budget de 2019 confortera à nouveau les orientations de la majorité départementale qui agit conformément aux engagements pris devant les Isérois en 2015, et suivant 3 axes majeurs composant le « Bien vivre ensemble en Isère » :

- La famille, soutenue et accompagnée, depuis la naissance et jusqu'à la fin de vie ;
- Le cadre de vie, indispensable au bien-être en Isère ;
- L'attractivité du territoire, permettant de développer les richesses et d'assurer les solidarités territoriales.

Ces lignes directrices continueront d'être déclinées grâce à une administration départementale efficiente et un budget maîtrisé.

## **I - La Famille**

### a) Politiques d'action sociale

Le budget 2019 traduira les orientations cadrant les politiques sociales départementales et la cohérence de leurs axes stratégiques afin :

- d'affirmer le rôle de chef de file de l'action sociale du Département et de placer l'Isère au coeur de ses missions,
- de mieux répondre et s'adapter aux besoins des Isérois,
- de garantir l'opérationnalité et l'équité des dispositifs en tout point du Département,
- de conforter le principe de réciprocité et de citoyenneté auprès des publics accompagnés et aidés par le Département.

### b) Personnes âgées et personnes porteuses de handicap

La politique en faveur des personnes âgées décline les priorités données au meilleur accueil des résidents par un effort d'investissement sur la rénovation et l'ouverture de places en établissements, des solutions d'hébergement alternatives et la mise en œuvre de nouvelles mesures de simplification à travers le paiement net de l'aide sociale.

La politique en faveur des personnes en situation de handicap décline elle aussi le renforcement d'un accueil de qualité, en soutenant les établissements par une évolution des tarifs de + 0,87 %, ainsi que des mesures de simplification via le paiement net de l'aide sociale.

### c) Enfance famille

Le budget 2019 de l'enfance et de la famille traduira la poursuite des orientations en matière d'offre d'accueil en tout point du territoire, de protection de l'enfance et de protection maternelle et infantile tout en assurant l'accompagnement des assistantes familiales et maternelles.

### d) Education, jeunesse et sport

Le budget 2019 traduira l'intérêt particulier porté aux domaines de l'éducation, de la jeunesse et du sport dans un objectif d'universalité. Ainsi, c'est un budget au service de tous les collégiens, y compris les 11 000 collégiens des collèges privés sous contrat, qui sera présenté pour 2019 : maintien de la revalorisation des dotations de fonctionnement prenant en compte toutes les dépenses de fonctionnement, doublement des crédits d'investissement, poursuite du plan numérique et généralisation des contrats territoriaux jeunesse.

## **II - Le cadre de vie**

### a) Routes

Le budget 2019 permettra de poursuivre les efforts du Département pour améliorer et sécuriser le réseau routier départemental, tout en soutenant l'activité des entreprises iséroises et la création d'emplois.

L'ambition sera donc de maintenir ce budget à un niveau élevé, tout en incluant la réalisation des dernières opérations du plan de relance décidé en 2015.

#### b) Transports

En 2019, le Département gèrera toujours, pour le compte de la Région, le r seau *Transis re*, les inscriptions scolaires, l'am nagement et l'exploitation des gares routi res. La d l gation de comp tence qui court jusqu'au 31 d cembre 2022 permet d'assurer une continuit  de la politique d partementale, et en particulier le maintien de la gratuit  pour les scolaires.

Dans ce contexte, le budget consacr  aux comp tences transf r es s'inscrit dans la continuit , avec une stabilit  de l'offre *Transis re*. En investissement, la mise en accessibilit  du r seau se poursuit, conform ment au sch ma d'accessibilit  valid  en 2016 par le D partement.

Il s'agira aussi de conforter et d velopper l'a roport Grenoble Alpes Is re, en poursuivant les travaux de mise en conformit  dans le cadre d'un nouveau plan pluriannuel d'investissement partag  avec le d l gataire et en ouvrant de nouvelles lignes en toute saison.

#### c) Am nagement du territoire

Si l'Is re est riche de son agriculture, sa for t et ses bois, la d termination de politiques fonci res, environnementales et aquatiques volontaristes est n cessaire   un d veloppement  quilibr .

Il s'agira notamment de s'impliquer dans des mesures structurelles pour accompagner les agriculteurs et  leveurs notamment au travers du P le agro-alimentaire is rois, de valoriser des produits sous marque Is(h)ere, et d'engager le D partement dans une strat gie Air/Climat/Energie globale, d passant les objectifs fix s par le plan de r duction des  missions de gaz   effet de serre 2017-2020 vot  en s ance pl ni re de d cembre 2017.

### **III - L'attractivit  du territoire**

#### a) Culture et patrimoine

« La culture pour tous et partout » demeure notre objectif principal   travers lequel sont conduites toutes les actions culturelles du D partement.

Notre politique culturelle affirm e, organis e autour de la valorisation du patrimoine, de la lecture publique, du soutien   la diffusion,   la cr ation,   l' ducation artistique et culturelle, s'affirme et se renforce au gr  des projets sur les 13 territoires.

Elle joue par ailleurs un r le social et  conomique, en participant   l' ducation,   l' panouissement,   la transmission du savoir,   la coh sion tout en cr ant de la richesse.

Un autre des axes majeurs de cette politique, sera de poursuivre les chantiers structurants sur les b timents culturels d partementaux, comme notamment la construction d'un nouveau b timent pour les Archives d partementales, le mus e Champollion, un espace de petite restauration au Domaine de Vizille.

Par ailleurs, en mati re de coop ration d centralis e, le travail se poursuivra notamment avec le S n gal et l'Arm nie.

#### b) Solidarit  territoriale

Le D partement, institution stable au milieu de la fusion des R gions, des EPCI et la cr ation des communes nouvelles, se veut pragmatique et efficace dans ses relations et son soutien aux collectivit s.

En coordination avec les autres acteurs et notamment l'Etat et la R gion Auvergne-Rh ne-Alpes, il porte l'ambition de se positionner comme l'interlocuteur de proximit  pour la mise en  uvre de l'action publique entre la nouvelle R gion Auvergne-Rh ne-Alpes et les EPCI is rois, et de r orienter l'offre d'ing nierie et l'expertise en mati re d'am nagement,

d'urbanisme, de logement et de foncier des organismes satellites du Département vers les besoins réels et en complémentarité de l'effort d'organisation des intercommunalités.

c) Développement, recherche, innovation et fonds européens

Le Département est volontariste pour contribuer au développement du territoire et estime nécessaire de continuer d'agir pour le développement, la création de richesses et d'emplois au titre des compétences départementales, et de soutenir l'action des collectivités locales, notamment en contribuant aux projets structurants porteurs de développement (Inspira, Plaine de Saint-Exupéry, actions dans le cadre du CPER...).

d) Tourisme, montagne et stations

La richesse et la diversité du territoire isérois contribuent à l'attractivité du Département et sont sources de richesse et de développement.

Le secteur du tourisme connaît des mutations majeures, ce qui conforte l'ambition du Département dans sa volonté d'accompagner les acteurs du tourisme pour s'adapter aux nouvelles attentes des consommateurs et ainsi conforter la destination « Isère » dans le palmarès des destinations françaises.

e) Très haut débit

Sans intervention publique, et si les opérateurs privés concrétisaient en totalité leurs intentions d'investissement, seules 46 communes iséroises pourraient bénéficier d'ici 2021 d'une couverture en fibre optique jusqu'à l'abonné. L'action publique en matière de réseaux de télécommunication est donc la seule à même de lutter contre une fracture numérique qui menace 475 communes en Isère.

Les effets attendus pour le territoire sont stratégiques sur le cadre de vie des Isérois (couverture de tous les logements) et sur l'attractivité du territoire et son développement économique (couverture des entreprises).

Pour ce faire, le budget 2019 traduira la poursuite des objectifs de ce projet désormais en phase opérationnelle.

#### **IV - Les ressources et moyens**

Afin de respecter le plafond de dépenses imposé par l'Etat dans le cadre du « Pacte financier », le budget 2019 portera sur les moyens de réaliser les ambitions du Département tout en maîtrisant les évolutions des dépenses de fonctionnement (optimisation des surfaces, politique adaptée en matière de ressources humaines, politique pro active de gestion de la relation avec nos usagers).

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de ce rapport et d'en débattre.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier



# TENDANCES SOCIO ÉCONOMIQUES

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

N°7 - JUIN 2018



Cette lettre est le fruit d'une collaboration entre l'Antenne Isère d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises (Service Intelligence Économique et Territoriale) et le Département de l'Isère (Direction des Solidarités et Direction de la Performance et Modernisation du service au public).

Bi-annuelle, elle vise à résumer les principales tendances socio-économiques du département.

## À RETENIR

Une croissance nationale soutenue  
**En Isère :** des créations d'emplois, un recul du chômage et un bon niveau d'activité dans les entreprises

Les tendances générales	2
L'emploi salarié	3
Les créations d'entreprises	4
Les difficultés d'entreprises	4
Le chômage	5
Les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA)	6
Économie de proximité et tourisme	7
Zoom agriculture	8

## 2017 | Une année positive sur tous les fronts

L'année 2017 est marquée par un dynamisme économique incontestable : tous les signaux sont au vert pour la deuxième année consécutive.

La croissance économique française s'est accélérée, avec comme principal moteur l'investissement.

Le département de l'Isère a enregistré des créations nettes d'emploi, un recul du chômage, une baisse du nombre d'allocataires du RSA, ainsi qu'une amélioration de la situation des entreprises.

Tous les pans de l'économie ont bénéficié de la croissance, y compris l'industrie et la construction qui ont connu un rebond d'activité. L'artisanat et la fréquentation touristique hivernale ont affiché un bilan satisfaisant.

Début 2018, la croissance ralentit au niveau national et temporise ces tendances. Les difficultés de recrutement dans différents secteurs sont citées comme un des freins à la croissance.

Le zoom de la dernière page montre que, malgré un recul de la surface agricole, l'agriculture iséroise développe une offre diversifiée et de qualité.



# 2017 : une croissance économique soutenue

## INTERNATIONAL | Une croissance vigoureuse

En 2017, la croissance économique mondiale s'est renforcée (+3,9 % après +3,3 % en 2016 et en 2015). Porté notamment par les importations américaines, le commerce mondial a rebondi en 2017, retrouvant un rythme inédit depuis le début des années 2000. Les pays avancés et les pays émergents ont tous profité du regain d'activité.

Dans une conjoncture internationale porteuse, la zone euro a affiché une croissance soutenue de +2,5 % (+ 1,8 % en 2016). L'activité économique a été tirée par la hausse du pouvoir d'achat, la consommation des ménages et la vigueur de l'investissement productif.

## FRANCE | La plus forte croissance depuis 2011

En France, la croissance du PIB a atteint +2,3 % en 2017 (contre +1,1 % en 2016). L'économie française a bénéficié de la vivacité de l'investissement privé (entreprises et ménages) et du rebond en fin d'année des exportations dans les secteurs aéronautique et naval. En revanche, la consommation des ménages a ralenti en 2017.

La production a connu une forte accélération (+2,6 % en 2017 contre +0,9 % en 2016), notamment dans l'industrie manufacturière et la construction.

Au premier trimestre 2018, la croissance du PIB a ralenti (+0,2 % après +0,7 % au trimestre précédent).

## AUVERGNE-RHÔNE-ALPES | Un net rebond de l'activité dans l'industrie

Dans la région, le climat très favorable des affaires s'est généralisé à tous les secteurs et a conduit les entreprises à embaucher.

Dans l'industrie, les chiffres d'affaires ont fortement progressé (+5,1 % contre +1 % en 2016), portés par les marchés étrangers et par la demande nationale. Toutes les activités industrielles ont connu une hausse de leur activité. Le taux d'utilisation des capacités de production a dépassé les 80 %, ce qui a déclenché des investissements matériels.

Dans les services marchands, l'activité s'est accélérée (+5,7 % contre +4,1 %), en particulier dans l'informatique, l'ingénierie technique et le transport-entreposage.

Dans le BTP, le redressement entamé en 2016 s'est confirmé (+4,5% après +1,9%). Les travaux publics et le gros œuvre ont enregistré une croissance de leurs chiffres d'affaires (+5 %), plus rapide que dans le second œuvre (+3,6 %).

## À RETENIR

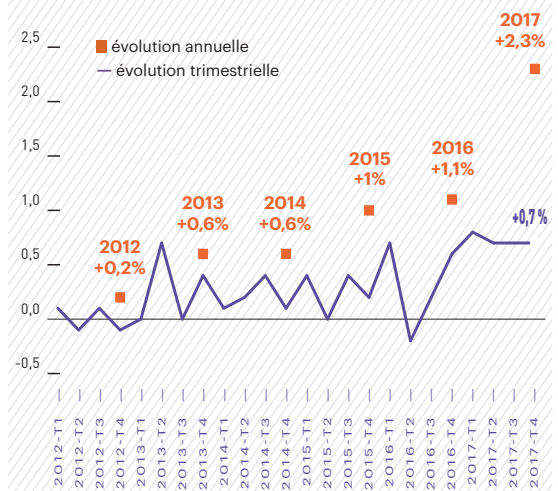
Croissance 2017 :  
**Monde +3,9 %**  
**Zone euro +2,5 %**  
**France +2,3 %**

## Contribution des différentes composantes à la croissance du PIB en 2017

	Contribution	PIB : +2,3 %
Investissement	+ 4,7%	
Exportations	+ 4,7%	
Production totale	+ 2,6%	
Consommation des ménages	+ 1,1%	
Solde commercial	+0,1%	

source : Insee, données révisées mai 2018

## France : évolution du PIB en volume (en %)



source : Insee, données révisées mai 2018

Sources : FMI, OCDE, INSEE, Banque de France

Pour aller plus loin :

[www.imf.org](http://www.imf.org)

[www.oecd.org](http://www.oecd.org)

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

[www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)

# De nombreuses créations d'emplois sur l'année 2017

Fin 2017, l'Isère comptait 308 000 emplois salariés marchands, dont 26 % dans l'industrie (24 % en Auvergne-Rhône-Alpes et 19 % en France).

Les créations nettes d'emplois se sont poursuivies pour la deuxième année consécutive et à un rythme supérieur (+1,4 % en 2017 contre +1,1 % en 2016). Cette croissance est cependant restée en deçà des tendances nationale et régionale.

En Auvergne-Rhône-Alpes (+1,9 %), les plus fortes hausses ont été enregistrées en Haute-Savoie (+3,6 %), puis dans le Rhône et la Métropole de Lyon, en Savoie et dans la Drôme (entre +2 % et +2,5 %).

## ACTIVITÉS | Un maintien des effectifs dans l'industrie et la construction

Les nombreuses créations d'emplois en 2017 ont résulté de la dynamique des services et de l'intérim et, fait nouveau, de l'arrêt des pertes dans l'industrie et la construction.

L'industrie a réussi à stabiliser son effectif autour de 79 000 emplois. L'emploi industriel s'est également stabilisé en France et il a augmenté en région.

La construction a maintenu ses emplois en Isère. Ce secteur a connu une forte croissance en France comme dans la région.

L'intérim a été à l'origine d'un tiers des créations d'emplois en Isère, à un rythme supérieur à celui observé en France ou en région. Une majorité d'intérimaires travaillent dans l'industrie et la construction, mais ils ne sont pas comptabilisés dans ces secteurs.

Le commerce a bénéficié d'une croissance modérée, comme en France, mais moins élevée qu'en région.

Les services (hors intérim) ont enregistré 2 800 emplois supplémentaires, montrant une dynamique comparable au niveau national et régional.

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2017, l'emploi salarié marchand a progressé de +0,7 % et retrouve son niveau de début 2007. En rupture avec les tendances passées, l'industrie et la construction ont renoué avec la croissance de l'emploi.

**À RETENIR**  
4 400 emplois supplémentaires en 2017

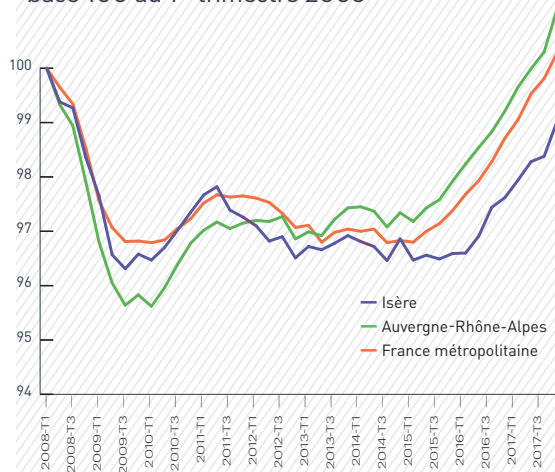
Source : Insee, estimations d'emploi

\* Définition : les estimations trimestrielles portent sur l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles, c'est-à-dire les activités les plus sensibles à la conjoncture. Sont exclus les non salariés, l'agriculture, l'administration, l'éducation, la santé, l'action sociale et les salariés des particuliers employeurs. Les données sont corrigées des variations saisonnières.

Avertissement : La mise en œuvre d'un nouveau dispositif de déclarations par les entreprises et la refonte du traitement statistique associé peut conduire à des révisions accrues sur les prochaines séries d'emplois

Pour aller plus loin : [www.insee.fr/](http://www.insee.fr/)

## Évolution de l'emploi salarié marchand base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 2008



source : Insee estimations d'emploi

## Évolution de l'emploi salarié marchand par activités en 2017

	Isère			Auvergne Rhône-Alpes	France
	4 <sup>e</sup> trim 2017	var au 4 <sup>e</sup> trim	var sur 1 an	var sur 1 an	var sur 1 an
Industrie	78 915	+0,2%	-0,2%	+0,3%	+0,0%
Construction	26 214	+0,5%	-0,1%	+1,7%	+2,3%
Commerce	55 993	+0,9%	+0,7%	+1,3%	+0,8%
Services marchands hors intérim	130 229	+0,7%	+2,2%	+2,5%	+1,9%
Intérim	16 694	+2,1%	+9,3%	+7,2%	+8,2%
<b>Emploi salarié marchand</b>	<b>308 045</b>	<b>+0,7%</b>	<b>+1,4%</b>	<b>+1,9%</b>	<b>+1,6%</b>

source : Insee estimations d'emploi

## LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES

# Un rebond des créations de micro-entreprises

En 2017, 11 000 créations d'entreprises ont été enregistrées en Isère, soit 850 de plus qu'en 2016. Cette forte hausse (+8 %) est portée par la dynamique des micro-entreprises (+11 %), plus rapide que celle des entreprises individuelles et des sociétés (+6 %).

La région Auvergne-Rhône-Alpes et la France ont également enregistré une croissance des créations d'entreprises au même rythme qu'en Isère.

**Hors micro-entreprises**, 6 330 entreprises ont été créées en Isère. Ce chiffre dépasse le niveau de 2008, avant la mise en place du régime d'auto-entrepreneur.

## À RETENIR

### 11 000 créations d'entreprises

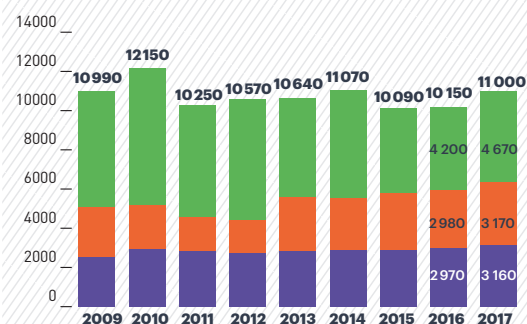
Sources : Insee, Sirene

#### Définitions :

Les créations d'entreprises correspondent aux nouvelles immatriculations dans le répertoire Sirene, à l'exclusion des reprises pour lesquelles il y a continuité d'activité et de localisation.

Pour aller plus loin : [www.insee.fr/](http://www.insee.fr/)

## Évolution des créations d'entreprises 2009-2017



source : Insee, Sirene

Sociétés

Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs

Micro-entrepreneurs (auto-entrepreneurs)

## LES DIFFICULTÉS D'ENTREPRISES

# Une poursuite de l'amélioration

### DEFAILLANCES | En baisse

Fin décembre 2017, en Isère, le nombre de défaillances cumulées sur un an s'élevait à 1 173. La baisse enregistrée sur un an (moins 3,2 %) est moins forte qu'en région et qu'en France.

Les secteurs ont connu néanmoins des évolutions contrastées. Dans la construction, la situation des entreprises s'est nettement améliorée. Ce n'est pas le cas dans le commerce-réparation automobile et dans l'hébergement-restauration, où le nombre de défaillances est quasi identique à celui de l'an dernier.

### ACTIVITÉ PARTIELLE\* | Forte baisse

En 2017\*\*, le nombre d'heures chômées a nettement diminué par rapport à 2016 (moins 39 %). Les secteurs les plus impactés ont été les travaux de construction spécialisés et la restauration.

Sur l'année 2017, le moindre recours aux licenciements et à l'activité partielle témoigne de l'amélioration de la situation économique des entreprises, qui avait déjà été initiée en 2016.

\* Dispositif permettant aux entreprises confrontées à une conjoncture économique difficile ou des circonstances exceptionnelles de réduire ou suspendre temporairement leur activité. Durant cette période, l'employeur verse une indemnisation au salarié. L'État garantit à l'employeur une prise en charge partielle de l'indemnisation des heures chômées.

\*\* Données provisoires

## À RETENIR

### 1 170 défaillances sur les 12 derniers mois

#### Définitions :

Défaillances d'entreprises : ensemble des jugements prononçant soit l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, soit directement la liquidation judiciaire.

Pour aller plus loin : [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)

Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) : établi dans le cadre d'une procédure de licenciement pour motif économique, il vise à éviter les licenciements ou à en limiter le nombre. Il doit faciliter le reclassement des salariés dont le licenciement est inévitable. Le PSE est obligatoire dans les entreprises d'au moins 50 salariés, lorsque la procédure concerne au moins 10 salariés.

## Évolution des défaillances d'entreprises en cumul annuel

	2017	Var sur 1 an
Isère	1 173	-3,2%
Auvergne-Rhône-Alpes	6 513	-4,3%
France métropolitaine	54 600	-5,8%

source : Banque de France

## En Isère : 2 215 licenciements économiques enregistrés en 2017, soit une baisse de 23 %

75 % des licenciements hors PSE

Avec 5 licenciements pour 1 000 emplois, le Nord-Isère est moins touché que les autres territoires.

	Nbre	Ratio /1 000 salariés
Bassin grenoblois	1 285	6,8
Nord Isère	370	5,2
Isère Rhodanienne Bièvre-Valloire	302	6,7
Agglomération Voironnaise et Sud-Grésivaudan	258	7,9
Total Isère	2 215	6,5

source : Unité Territoriale de l'Isère de la DIRECCTE



# Une baisse continue du chômage

## TAUX DE CHÔMAGE | Le chômage à son plus bas niveau depuis 2009

Fin 2017, le taux de chômage départemental s'élevait à 7,4 % contre 7,6 % au niveau régional et 8,6 % au niveau national. L'Isère se positionne dans le premier quart des départements ayant le taux de chômage le plus bas. L'Isère a enregistré une baisse annuelle de 0,9 point, légèrement moins soutenue qu'en région et en France (-1,1 point).

Les trois zones d'emploi du département ont bénéficié de l'embellie économique.

- Avec un taux de 7,7 %, la zone d'emploi de Bourgoin-Jallieu affiche la plus forte baisse (-1,3 point) du département et rejoint ainsi le niveau de chômage de celle de Vienne.
- La zone de Grenoble bénéficie toujours du niveau de chômage le plus faible (7,2 %).

## DEMANDEURS D'EMPLOI | Une baisse de la catégorie A qui ne compense pas la hausse des chômeurs exerçant une activité réduite (B,C)

Au 31 décembre 2017, le département comptait 97 580 demandeurs d'emploi catégories A,B,C dont deux-tiers n'exerçaient aucune activité (cat. A).

L'année 2017 est marquée par la baisse des demandeurs d'emploi de **catégorie A** (-1,6 % soit -940 personnes), d'autant plus remarquable qu'elle est plus soutenue qu'en région (-0,8 %) ou en France métropolitaine (stabilité). Néanmoins, la catégorie A reflète partiellement les dynamiques à l'œuvre sur le marché de l'emploi. En effet, le nombre de demandeurs d'emploi en **catégories B et C** (ayant exercé une activité réduite) a fortement augmenté en Isère, en région et en France (respectivement +7,5 %, +8,9 % et +7,7 %).

Au final, le nombre de demandeurs d'emploi en **catégories ABC** a augmenté de +1,9 % en 2017 (soit +1 820 personnes), une hausse cependant moins soutenue qu'en région (+2,7 %) et en France (+2,8 %). A l'instar de l'année 2016, l'embellie économique a bénéficié aux jeunes (-1,1 %) mais pas aux seniors dont le nombre a continué de croître (+5,5 %).

Parmi les territoires isérois, Voironnais-Chartreuse, Vals du Dauphiné et Bièvre-Valloire ont enregistré les plus fortes baisses (cat. A). A l'inverse, l'Isère rhodanienne et l'Agglomération grenobloise ont connu une relative stabilité.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2018, l'embellie de l'année 2017 s'est poursuivie, avec une baisse de 1,6 % des demandeurs d'emploi de catégorie A en Isère.

## À RETENIR

Un taux de chômage de **7,4 %**

**-940** demandeurs d'emploi catégorie A  
**+1 820** catégories B et C

### Définitions :

**Le taux de chômage :** rapport entre le nombre de chômeurs et la population active. La population active comprend les personnes occupant un emploi et les chômeurs.

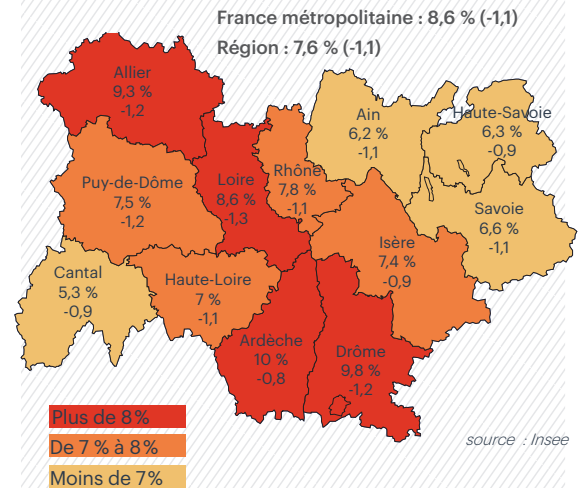
**Les catégories de demandeurs d'emploi :**

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et n'ayant exercé aucune activité sur la période considérée.
- BC : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé une activité réduite sur la période considérée
- Longue durée : demandeurs d'emploi depuis plus d'un an.
- Très longue durée : demandeurs d'emploi depuis plus de deux ans.

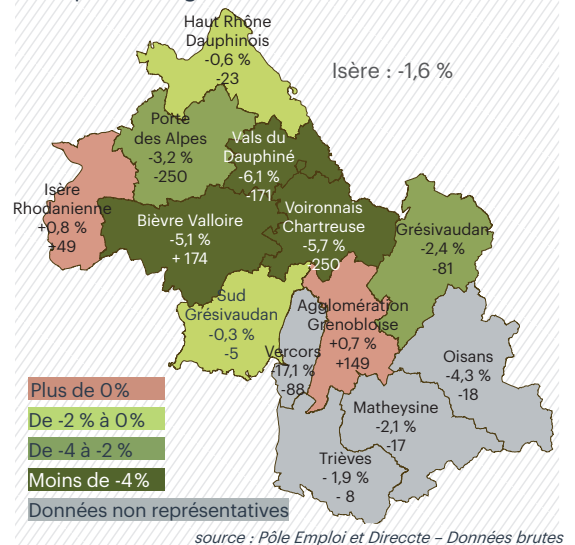
### Pour aller plus loin :

<http://auvergne-rhone-alpes.directe.gouv.fr/>

## Taux de chômage par département fin 2017 et évolution annuelle (en points)



## Evolution du nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A) sur 1 an par territoire en effectif et en pourcentage



## Evolution des demandeurs d'emploi en 2017

	Au 31 décembre 2017	Evolution 2017
Isère catégories ABC*	97 580	+1,9%
dont catégorie A*	57 930	-1,6%
dont catégories BC*	39 650	+7,5%
dont moins de 25 ans	13 780	-1,1%
dont plus de 50 ans	22 990	+5,5%
Longue durée (1 an et +)	40 240	+4,3%
Très longue durée (2 ans et +)	20 430	+3,9%

source : Pôle Emploi et Direccte - Données CVS - \* Données CVS - CJO

# Une baisse qui se poursuit pour la seconde année

**RSA | 4,6 % des Isérois de moins de 65 ans vivent dans un foyer allocataire du RSA**

Au 31 décembre 2017, 23 377 foyers isérois étaient allocataires du RSA, ce qui représentait 47 900 personnes soit 4,6 % des Isérois de moins de 65 ans (population cible du RSA).

Par rapport à ce taux de couverture, les territoires de l'Isère présentent des situations hétérogènes en lien avec la géographie de la précarité, plus marquée au sein des pôles urbains. Ainsi, les territoires de l'Agglomération grenobloise, l'Isère rhodanienne et Porte des Alpes affichent des taux supérieurs à la moyenne départementale.

Quelques caractéristiques des allocataires du RSA :

- Plus de la moitié (53 %) sont des personnes vivant seules (essentiellement des hommes). Ce taux dépasse les 60 % sur les territoires de montagne.
- 30 % sont des familles monoparentales (principalement des femmes).
- Près d'un quart des allocataires sont âgés de moins de 30 ans. Cette part est plus particulièrement élevée sur l'Agglomération grenobloise et Porte des Alpes.
- Plus de la moitié (56 %) sont dans le dispositif depuis plus de deux ans et 15 % d'entre eux depuis moins de 6 mois.

## EVOLUTION | Une baisse du nombre d'allocataires plus marquée en Isère qu'aux niveaux national et régional

La baisse du nombre d'allocataires amorcée en 2016 s'est poursuivie en 2017, mais à un rythme moins soutenu.

En 2017, le nombre d'allocataire a diminué de 680 (soit -2,8 % contre -0,4 % au niveau régional et -0,6 % au niveau national), ce qui a concerné 1 500 Isérois.

Deux catégories d'allocataires du RSA ont continué d'augmenter en 2017 : les personnes de plus de 55 ans et les femmes isolées.

Au niveau des territoires de l'Isère, la baisse a concerné l'ensemble des territoires à l'exception du Sud-Grésivaudan où le nombre a stagné. Les baisses les plus notables ont été enregistrées sur les territoires du Voironnais-Chartreuse, de Bièvre-Valloire, de Porte des Alpes et des Vals du Dauphiné.

**Au premier trimestre 2018**, la baisse des allocataires du RSA s'est poursuivie dans les mêmes proportions.

## À RETENIR

**680 allocataires en moins en 2017**

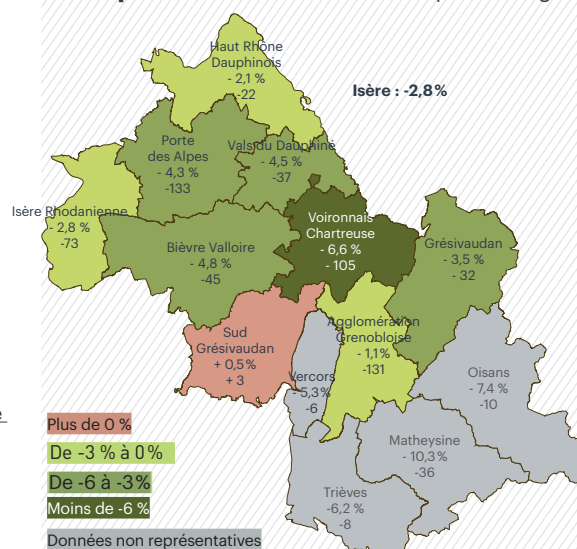
**Nombre d'allocataires du RSA au 31 décembre 2017**

	Nombre	Variation annuelle
RSA	23 377	-2,8%
Moins de 30 ans	5 455	-5,9%
Plus de 50 ans	5 372	+2,5%
Monoparent	7 516	-4%
Personnes couvertes	47 900	-3,1%

source : CAF ELISA données consolidées

RSA avec majoration : sous certaines conditions (personne isolée avec des enfants à charge ou à naître), le montant forfaitaire du RSA peut être majoré.

## Évolution du nombre d'allocataires du RSA en 2017 par territoire en effectif et en pourcentage



source : CAF ELISA données consolidées

### Définition :

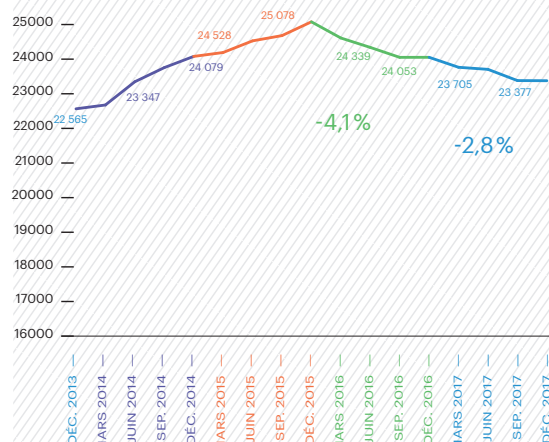
Le RSA, Revenu de solidarité Active est une prestation entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2009.

Elle remplace deux minima sociaux existants (RMI et API) et se substitue à des dispositifs d'intéressement de retour à l'emploi.

Rappel : Depuis le premier janvier 2016, le RSA activité a été remplacé par la prime d'activité, dispositif pris en charge par l'Etat. Les dispositifs du RSA socle et du RSA socle +activité pris en charge par le Département sont regroupés sous le nom de RSA. Le dispositif du RSA est intégralement pris en charge par le Département, avec une aide partielle de l'Etat.

**Source :** CAF Elisa  
**Pour aller plus loin :** [www.caf.fr/etudes-et-statistiques](http://www.caf.fr/etudes-et-statistiques)

## Evolution des allocataires du RSA pris en charge par le Département



source : CAF ELISA

# Maintien du dynamisme dans l'artisanat

**ARTISANAT | Une amélioration de l'activité, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive notamment dans le bâtiment et les services**

En Isère, l'amélioration de l'activité artisanale observée en 2015 et 2016 s'est poursuivie au cours de l'année 2017. Le niveau d'activité et le chiffre d'affaires des entreprises ont progressé tout au long de l'année. La part des entreprises en suractivité n'a cessé d'augmenter chaque trimestre (5 % au premier pour atteindre 15 % au 4<sup>e</sup> trimestre). La même tendance s'observe sur le chiffre d'affaire : la part des entreprises artisanales dont le chiffre d'affaire est en hausse a doublé entre le 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre (respectivement 11 % et 21 %).

Cette tendance est très nette pour le bâtiment et les services mais plus nuancée pour l'alimentation et la fabrication.

**COMMERCE TRADITIONNEL' | Des chiffres d'affaires en retrait**

En cumul sur l'année 2017, les chiffres d'affaire du commerce de détail indépendant de la région grenobloise ont baissé (-0,9 %) par rapport à 2016. La situation tend toutefois à s'améliorer à partir du 3<sup>e</sup> trimestre 2017 et bénéficie même d'un mois de janvier 2018 positif. En France, l'activité a enregistré un recul plus prononcé : -1,7 % en cumul sur l'année 2017.

Le secteur de l'alimentation est le seul qui a tiré son épingle du jeu avec une évolution de +0,7 %. Les autres secteurs sont orientés défavorablement (équipement de la personne, santé-beauté et culture-loisirs), et en particulier l'équipement du foyer (-3,7 %).

**TOURISME | Une saison hivernale satisfaisante**

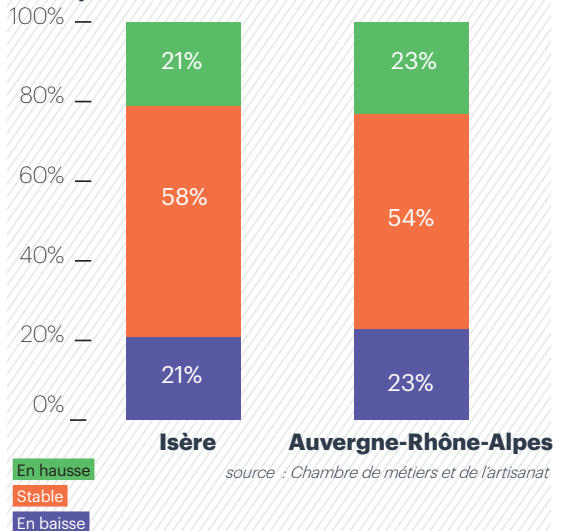
Après trois saisons de déficit en neige, les bonnes conditions d'enneigement durant toute la saison et à toute altitude ont permis de redonner le sourire aux professionnels et aux vacanciers. Le taux d'occupation saisonnier a été de 52 % soit 4 millions de nuitées (+2 % par rapport à la moyenne des 4 dernières saisons). Le bilan de l'hiver 2017/18 est donc satisfaisant pour les hébergements marchands des stations de ski iséroises.

Les petits domaines et domaines de taille moyenne tirent leur épingle du jeu cet hiver. Par rapport à la moyenne des 4 dernières années, ceux-ci ont enregistré une augmentation allant de 3 % à 20 % de journées-skieurs (source : Domaines skiables de France).

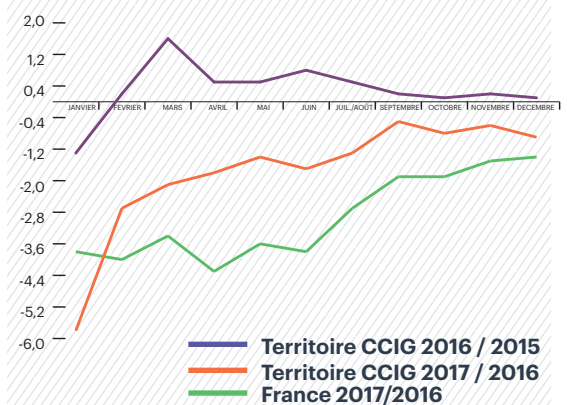
## À RETENIR

Artisanat isérois : **26 856 entreprises**

**Evolution des chiffres d'affaires dans les entreprises artisanales au 4<sup>e</sup> trimestre 2017**



**Evolution des chiffres d'affaires cumulés du commerce de détail en 2017 comparés à 2016**



Sources : CCIG, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Isère-Tourisme

\* Données Nord-Isère non disponibles



# Une agriculture diversifiée et de qualité

## Une surface agricole en proie à une double contrainte

La surface agricole utile (SAU) s'étend sur 298 000 ha soit 38 % de la superficie du département. La SAU moyenne est de 37 ha par exploitation contre 46 au niveau régional et 56 au niveau national.

Cette surface est soumise à une double contrainte : géographie (montagne) et pression urbaine. Entre 2012 et 2016 les surfaces agricoles productives ont diminué de 652 ha par an (soit 931 terrains de football).

Le département compte 6 300 exploitations agricoles dont 480 exploitations certifiées en agriculture biologique ou en conversion (9 % de la SAU).

L'agriculture iséroise est tournée vers les circuits courts. Près d'un tiers des exploitants utilise ce mode de commercialisation.

Un quart des exploitations iséroises détient des signes de qualité. L'Isère compte 3 Appellations d'Origine Protégée (AOP) et plusieurs Indications Géographiques Protégées (IGP).

## Is(h)ere : une marque pour soutenir l'agriculture iséroise

En juin 2018, la marque Is(h)ere a été lancée pour des produits agricoles et agroalimentaires de l'Isère. Portée par le Département, Grenoble Alpes Métropole, le Grésivaudan, le Pays Voironnais et les 4 chambres consulaires, elle offre la triple garantie pour les produits :

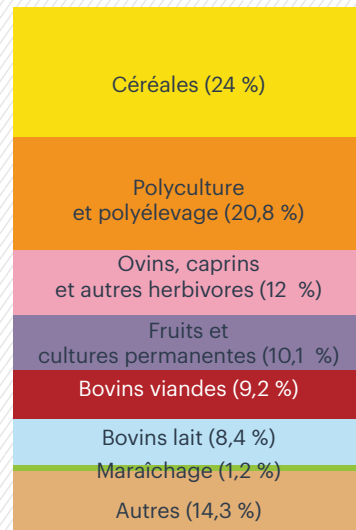
- d'être issus d'une ferme iséroise ou élaborés à partir de ressources agricoles du territoire ;
- d'assurer une juste rémunération au producteur ;
- d'être issus de fermes qui s'engagent à proposer des produits de qualité.

Is(h)ere est la seule marque de territoire en France à avoir une convention avec l'INAO, instance qui accompagne et valide la reconnaissance des signes officiels de qualité.

## À RETENIR

**6 300** exploitations  
**298 000 ha** utilisés par l'agriculture y compris les alpages

## Répartition des exploitations iséroises selon le type de production



source : Agreste

### Définition :

**SAU** : Superficie Agricole Utile. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes (vignobles, vergers).

**INAO** : Institut National de l'Origine et de la qualité

**Source** : Agreste

### Pour aller plus loin :

<https://aura.chambres-agriculture.fr/notre-agriculture/agriculture-en-auvergne-rhone-alpes/>



- Noix de Grenoble
- Bleu du Vercors-Sassenage
- Vins de Savoie (Chapareillan)



- Saint-Marcellin
- Vins de l'Isère
- Ravioles du Dauphiné
- Génépi des Alpes

Remerciements aux organismes qui ont participé à l'édition de ce numéro



Directeur de publication : Joëlle Seux  
Co-directeur : Vincent Roberti  
ISSN 2431-241X

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises Isère  
5 rue Eugène Faure - CS 40020 - 38027 Grenoble Cedex 3  
Tél. : 04 76 70 97 18

Département de l'Isère  
7 rue Fantin-Latour - CS 41096 - 38022 Grenoble Cedex 1  
Tél. : 04 76 00 38 38

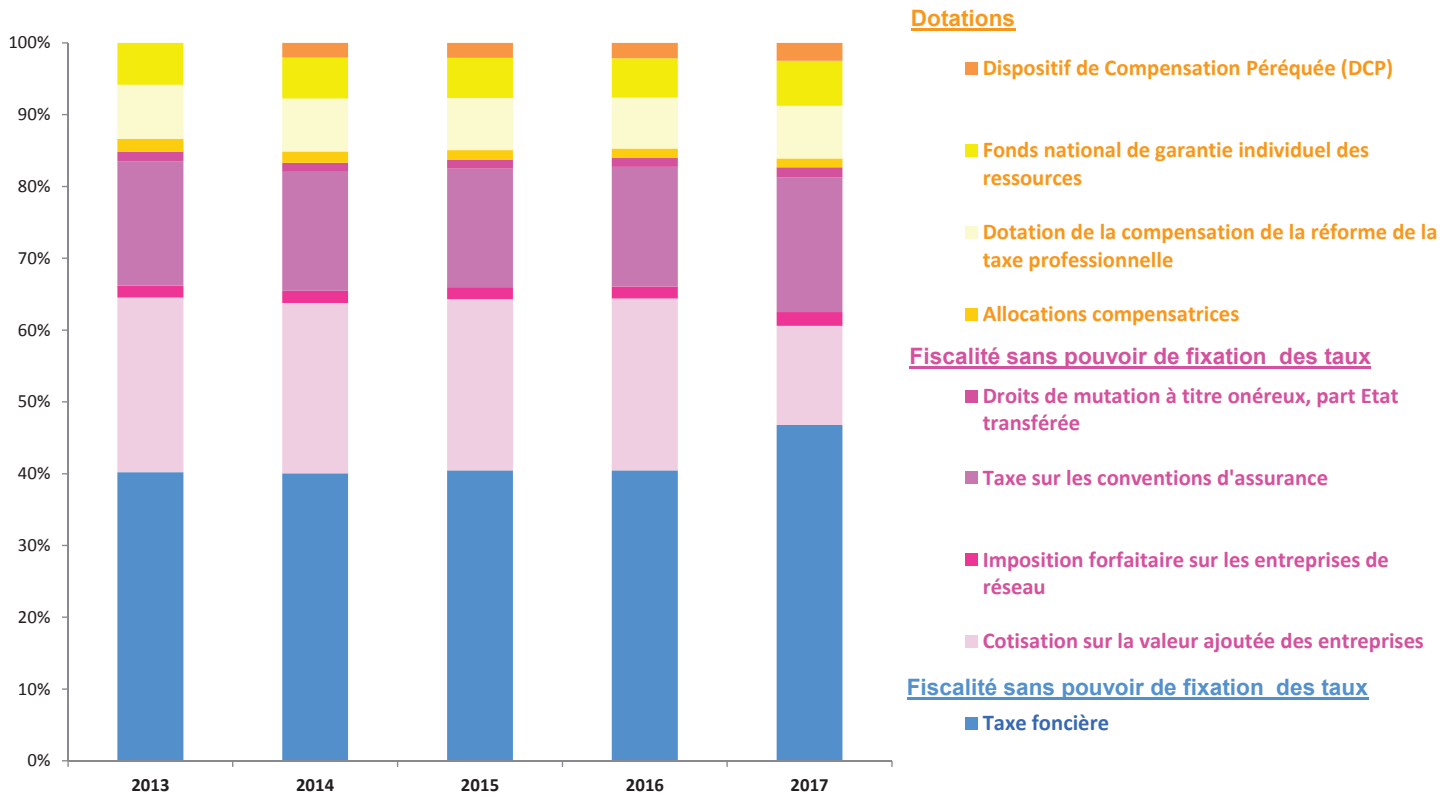
Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises | Isère

co-financée par :



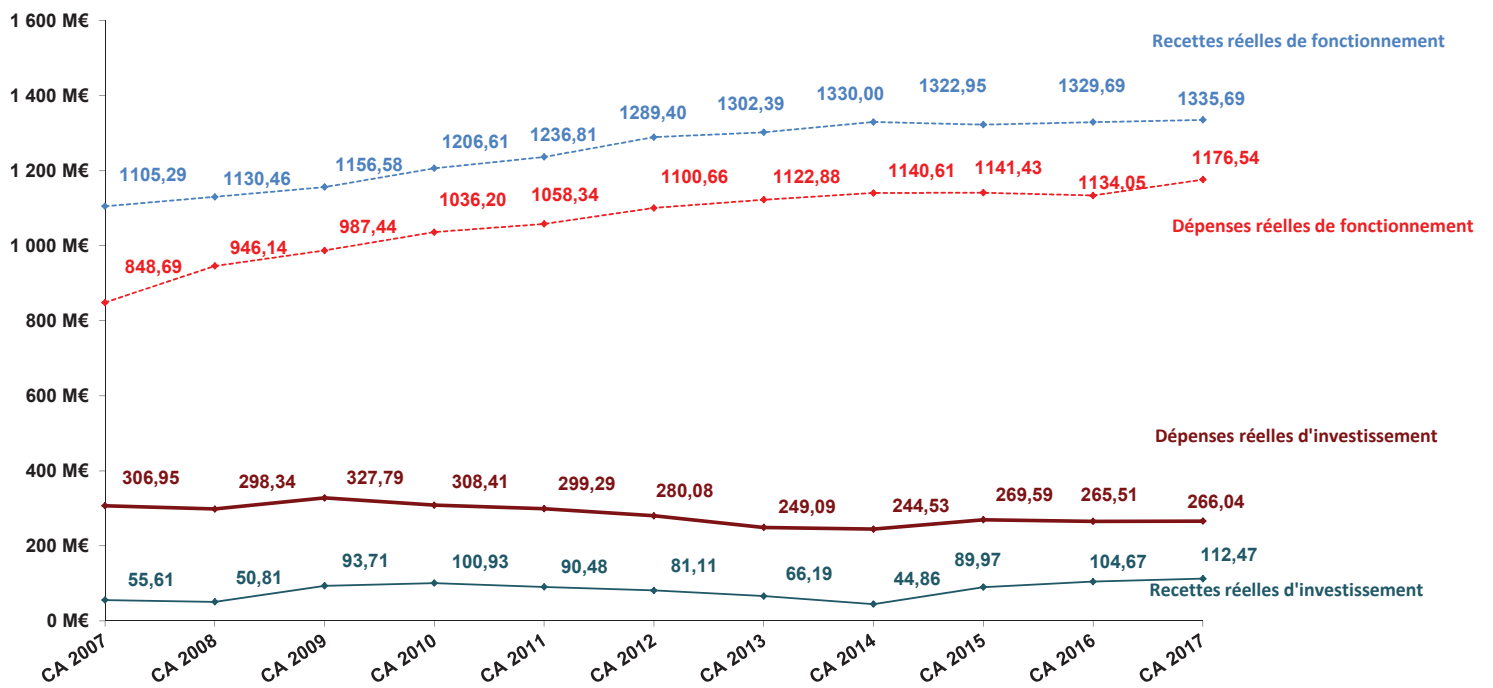
### Evolution de la répartition des recettes du "panier fiscal" entre 2013 et 2017

Annexe 1

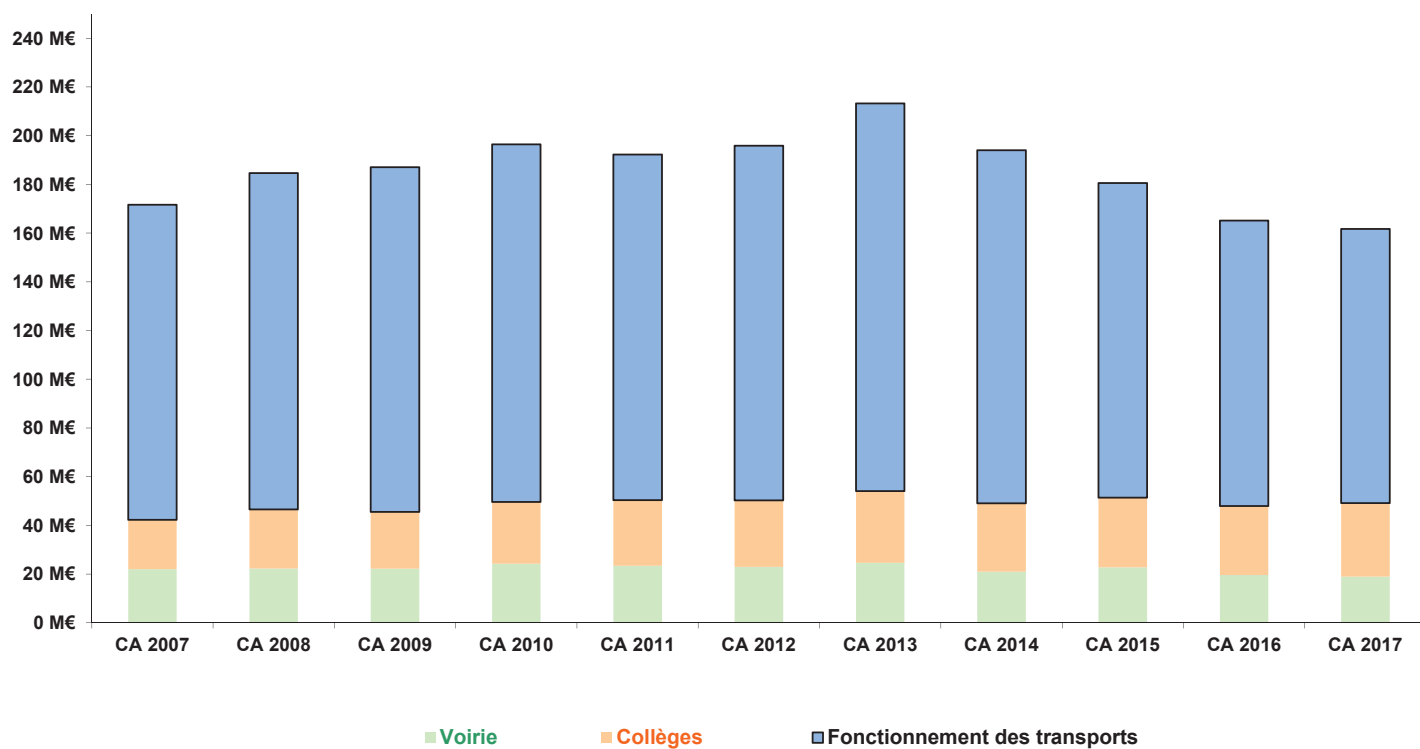


**EVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS**  
Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets

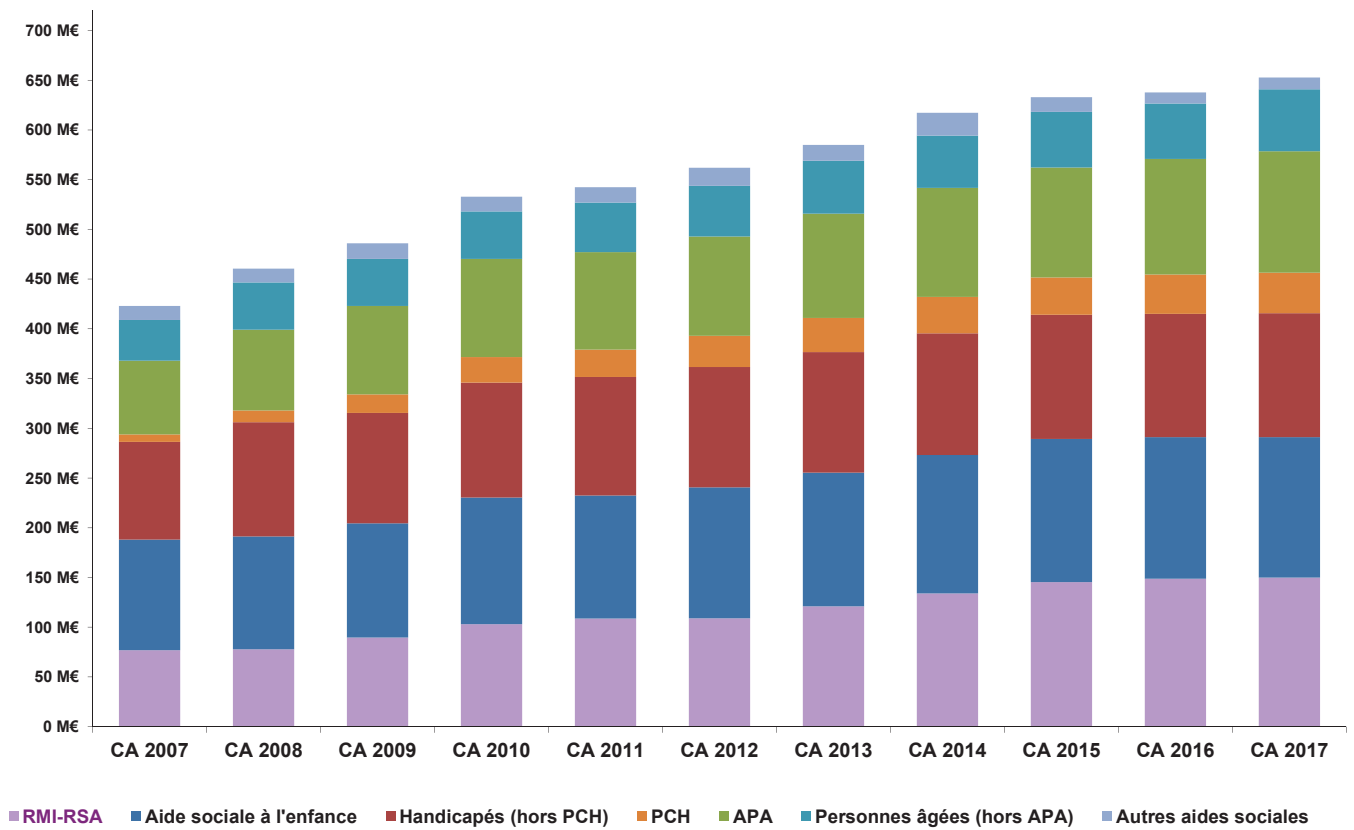
Annexe 2



**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1/3)**  
Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets



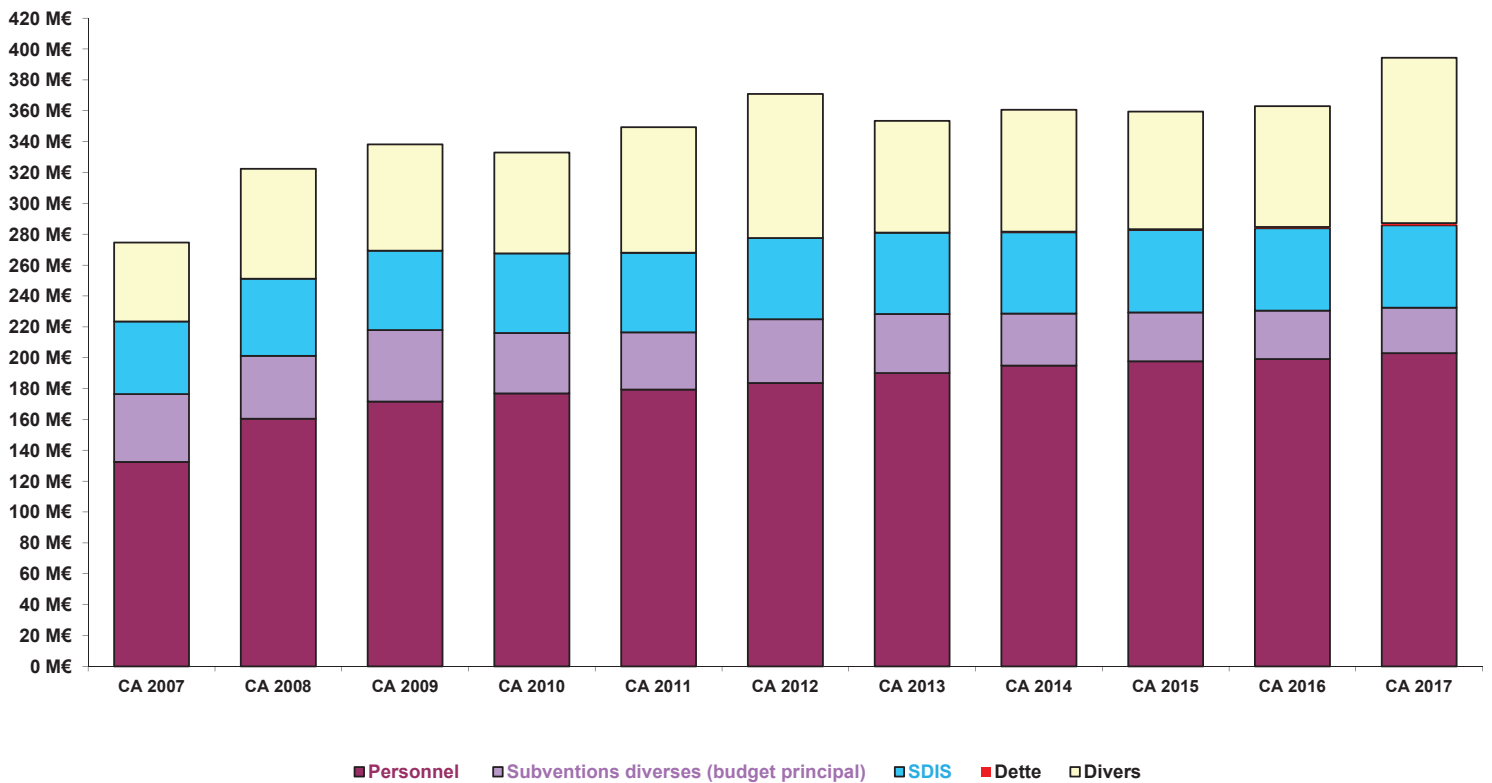
**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (2/3)**  
Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets



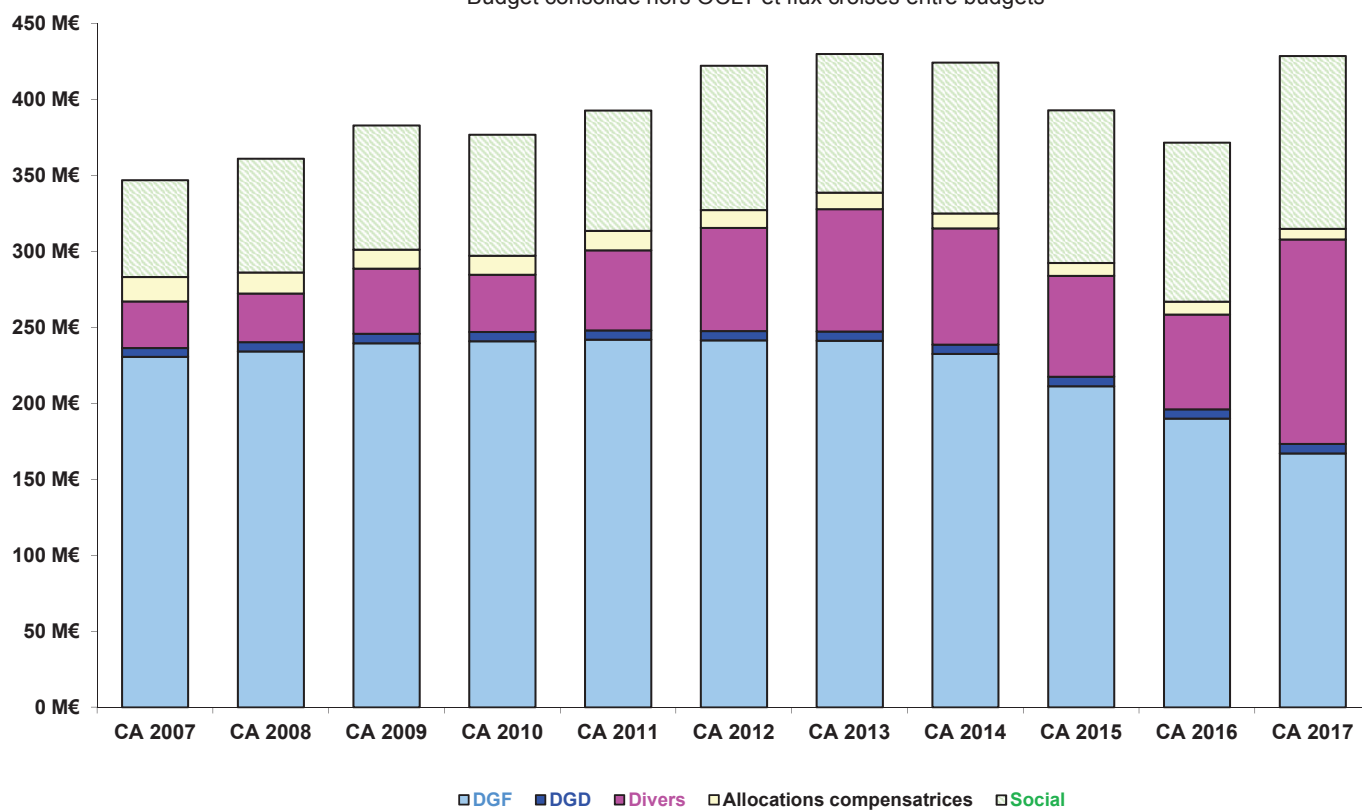


**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (3/3)**  
Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets

Annexe 5

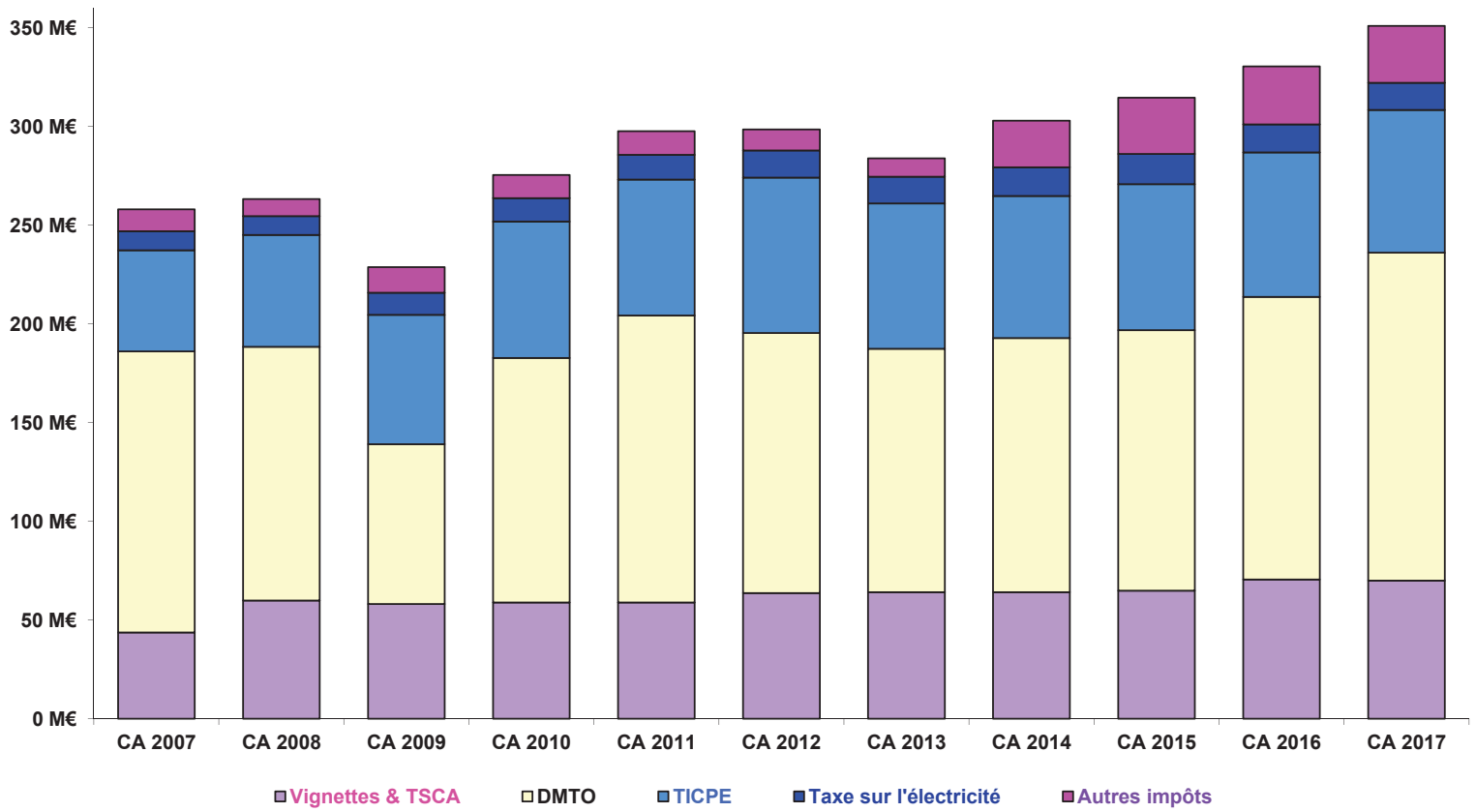


**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1/2)**  
Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets

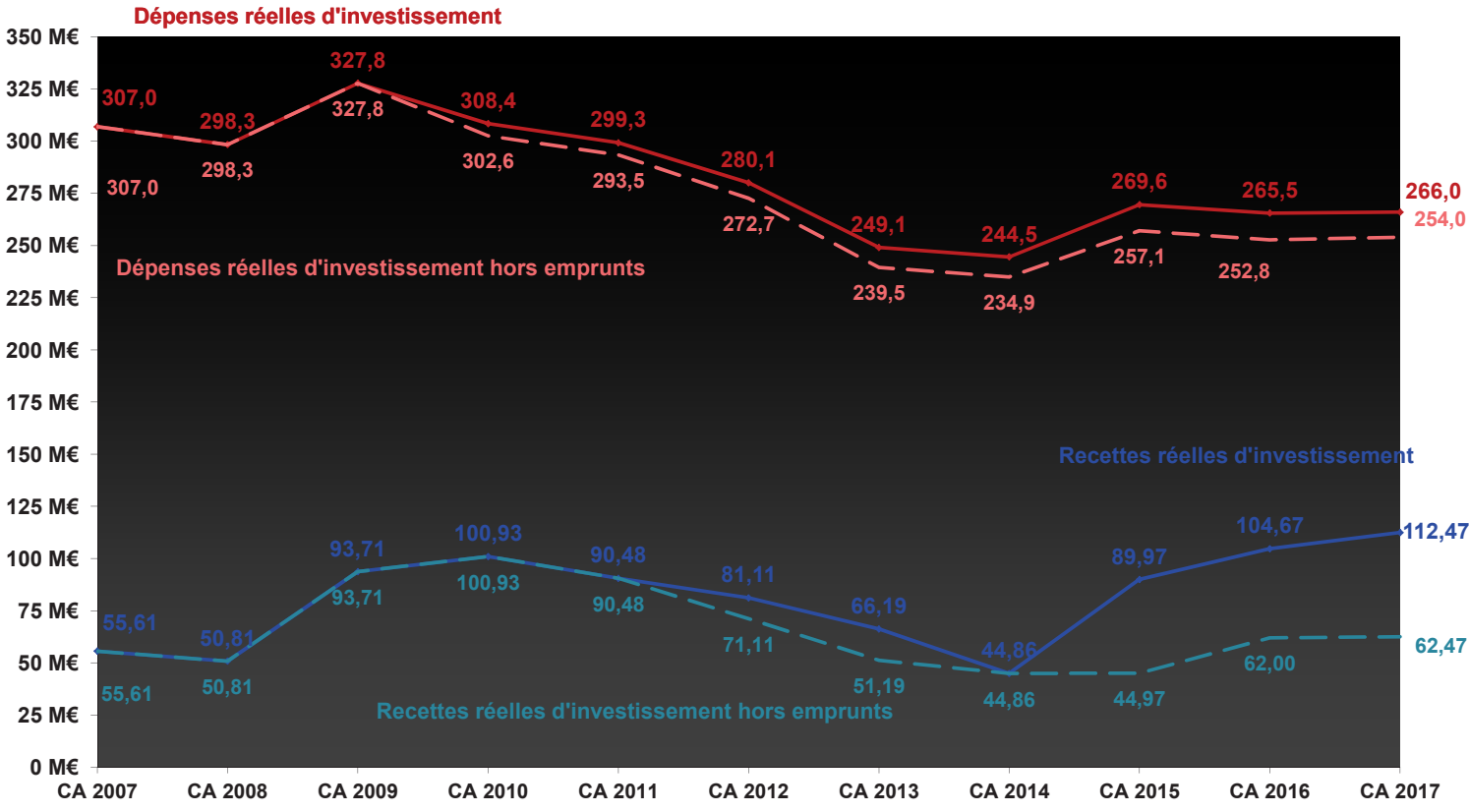


**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (2/2)**  
Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets

Annexe 7

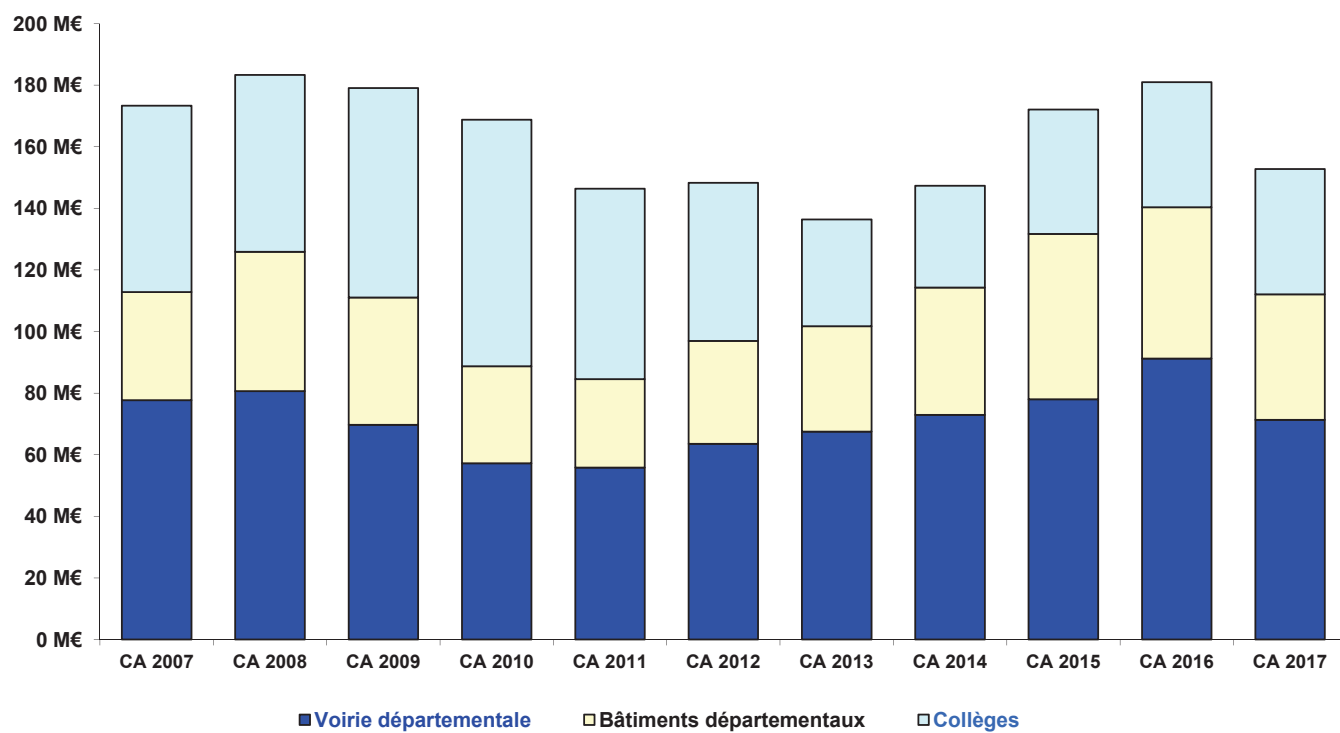


**EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**  
Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets



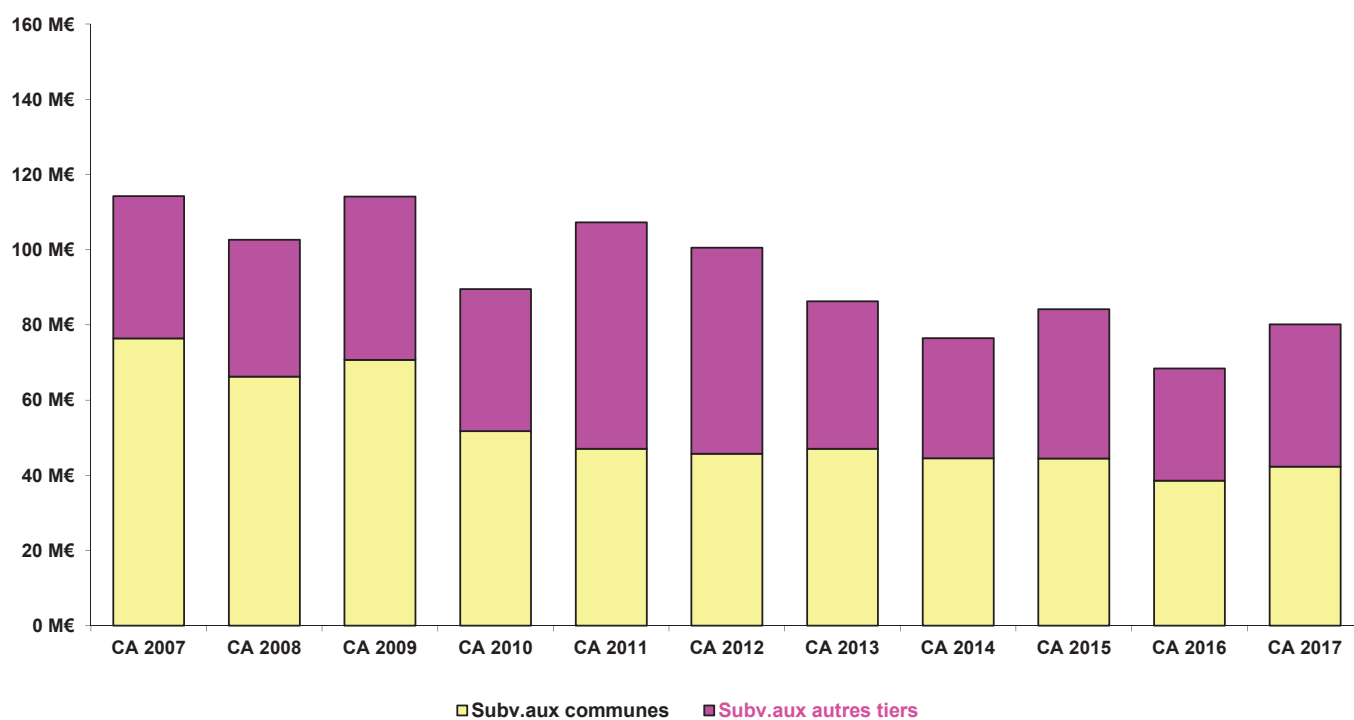
**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT EN MAITRISE D'OUVRAGE**  
Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets

Annexe 9

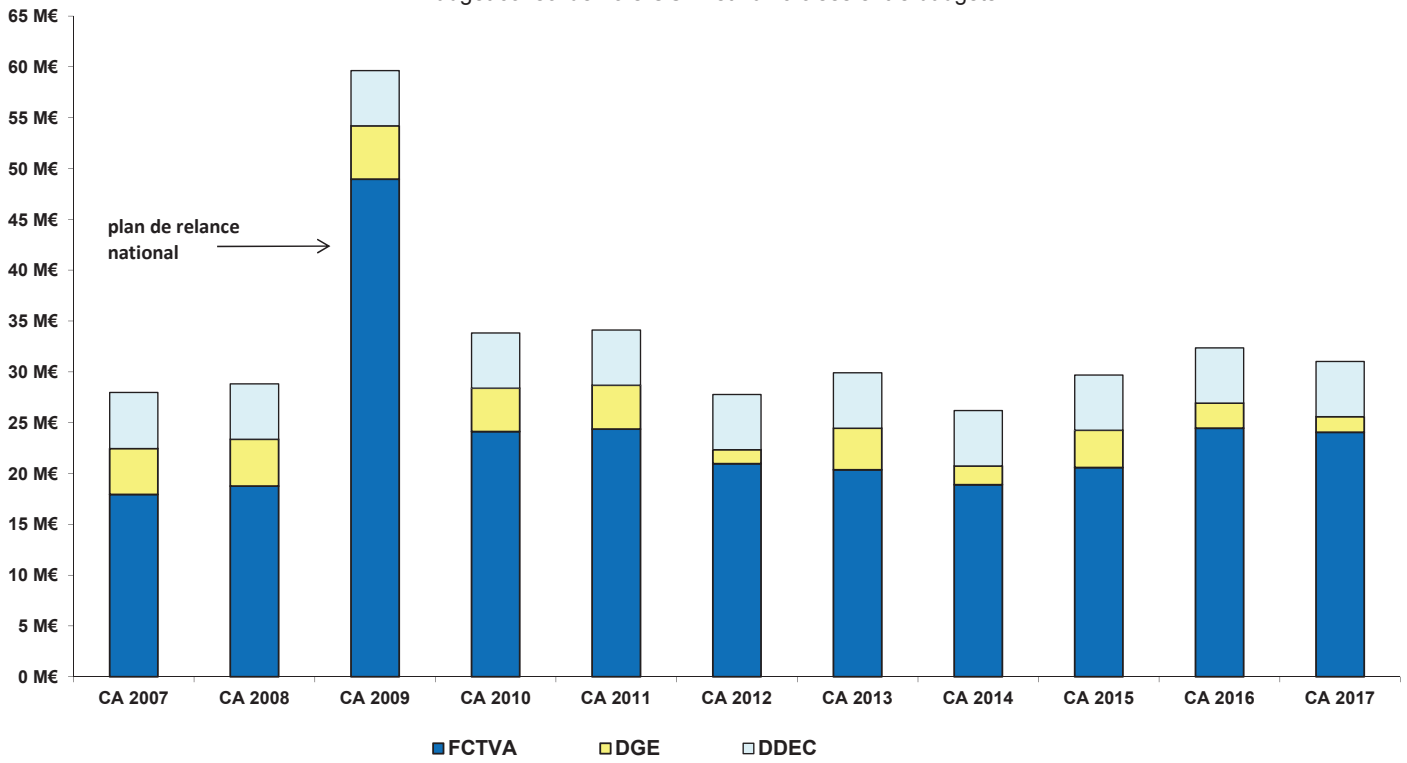


**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT AUX TIERS**  
Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets

Annexe 10

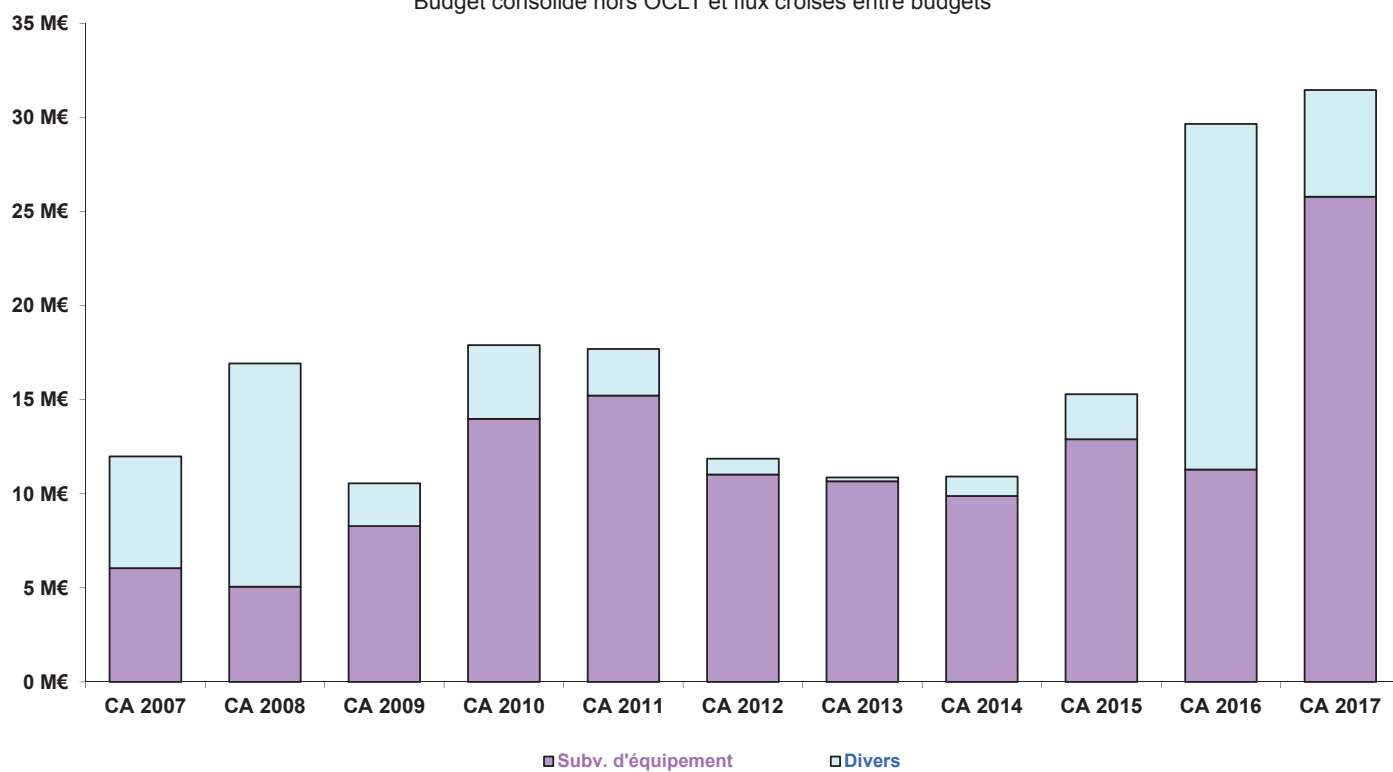


**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNTS (1/2)**  
Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets



**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNTS (2/2)**  
Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets

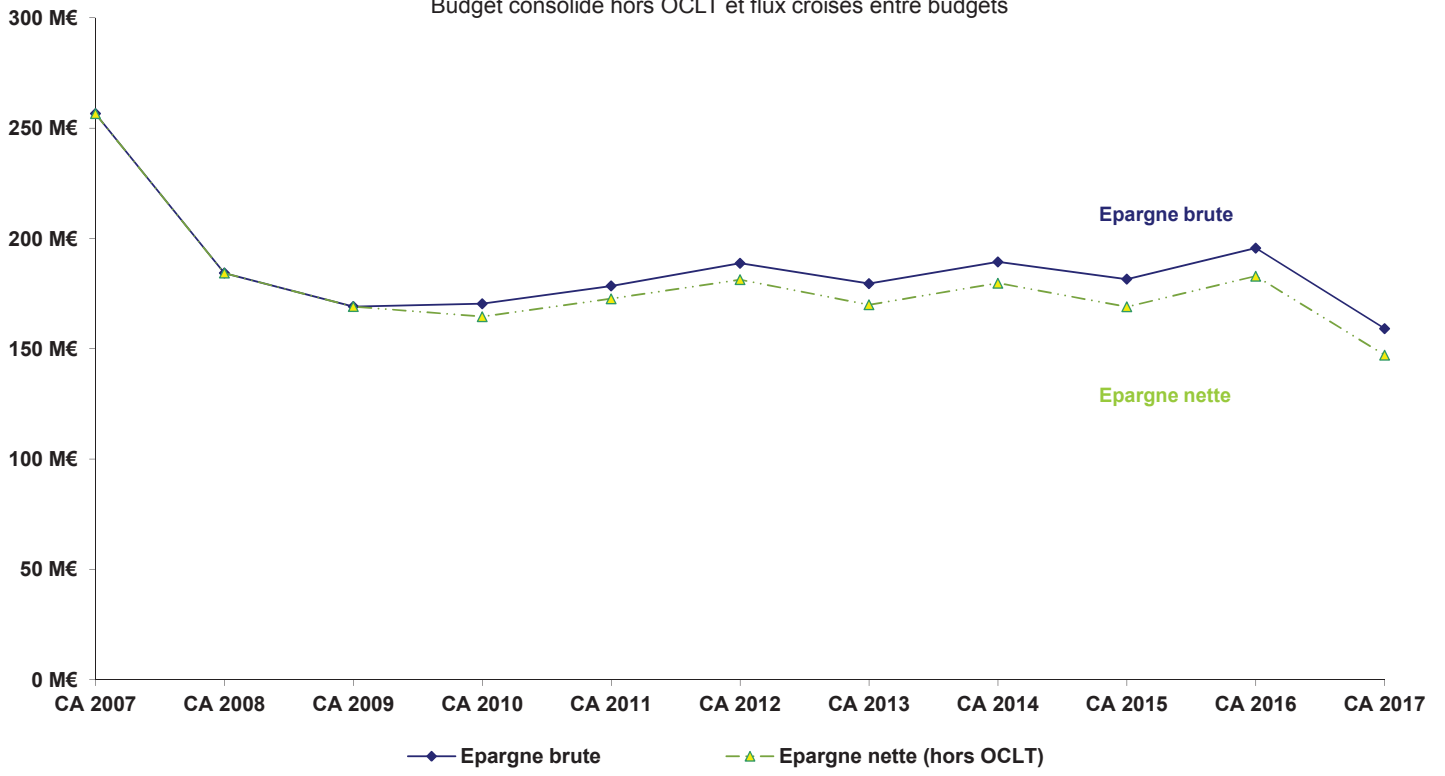
Annexe 12





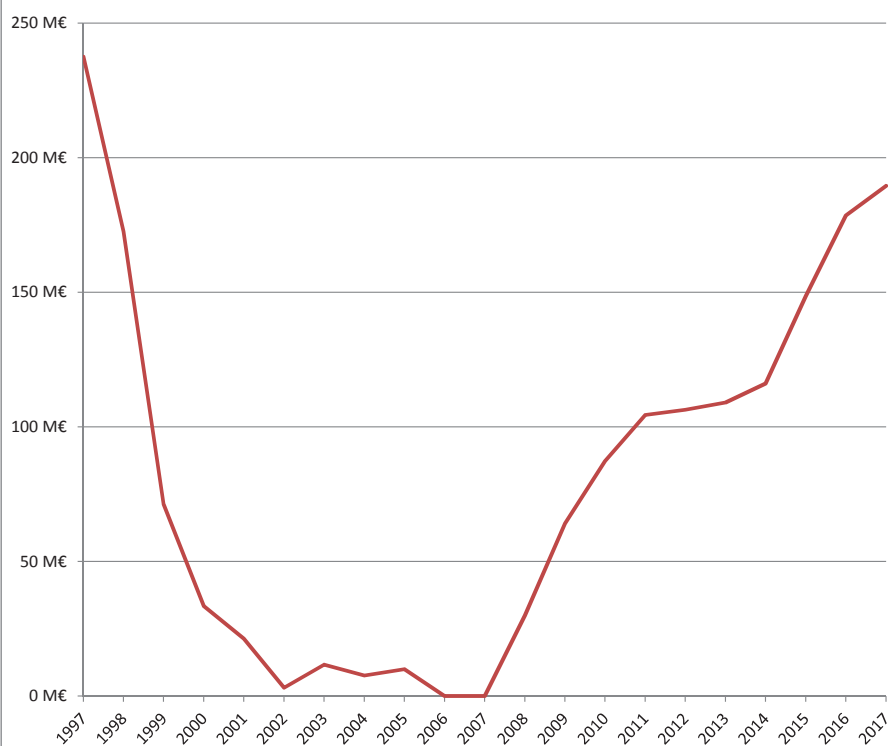
### EVOLUTION DE L'EPARGNE

Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets

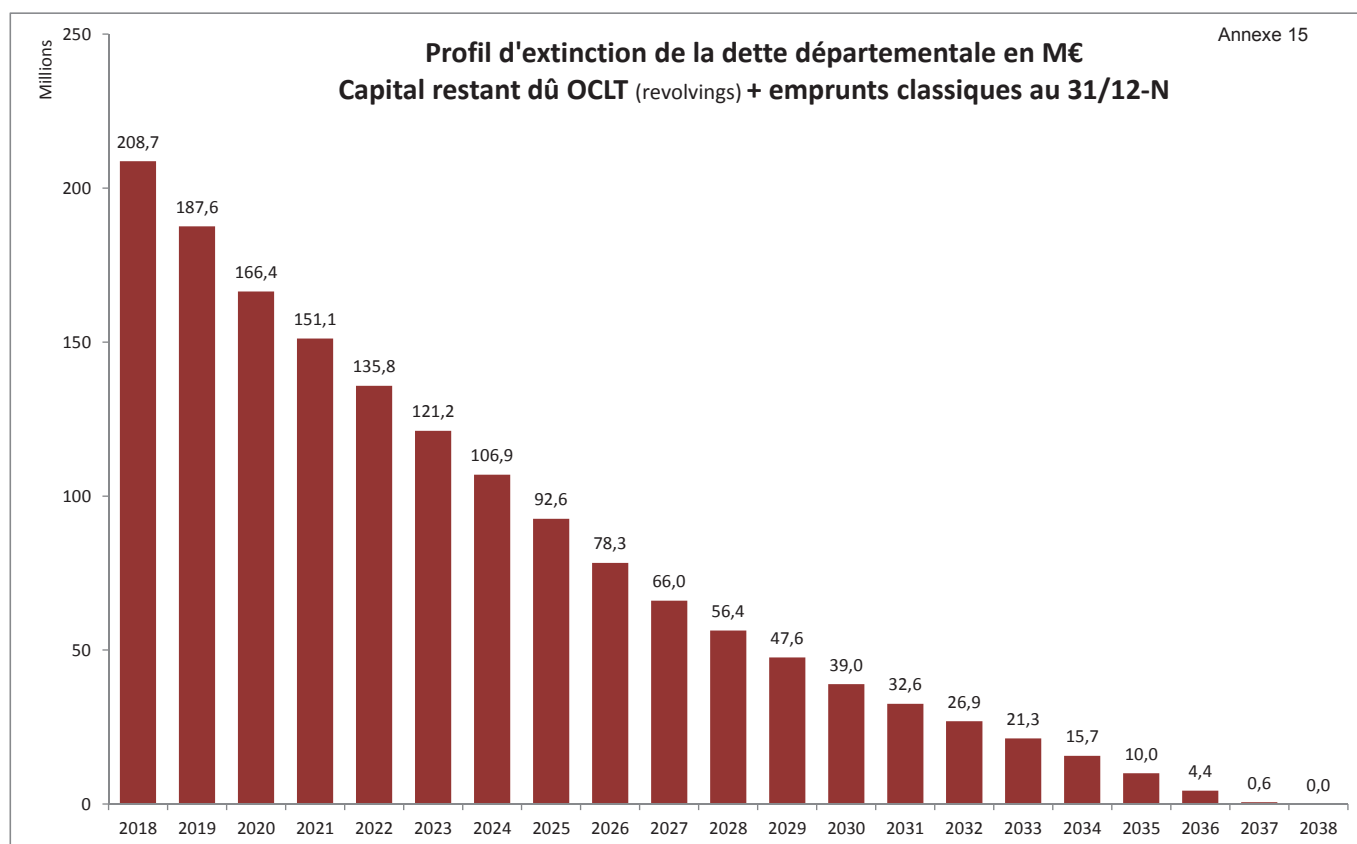


### Encours dette départementale au 31/12-N

Annexe 14

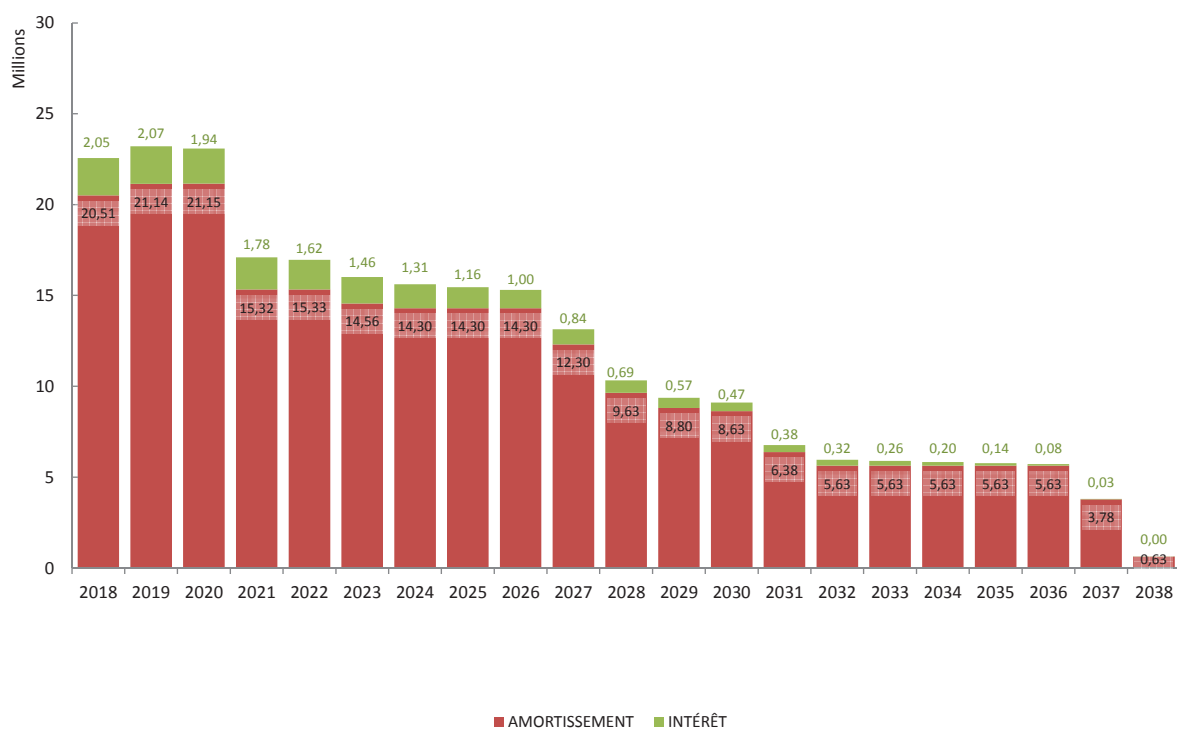


1997	237,5 M€
1998	172,6 M€
1999	71,3 M€
2000	33,4 M€
2001	21,4 M€
2002	3,1 M€
2003	11,7 M€
2004	7,7 M€
2005	10,0 M€
2006	- M€
2007	- M€
2008	30,0 M€
2009	64,1 M€
2010	87,3 M€
2011	104,5 M€
2012	106,4 M€
2013	109,1 M€
2014	116,1 M€
2015	148,7 M€
2016	178,6 M€
2017	189,6 M€



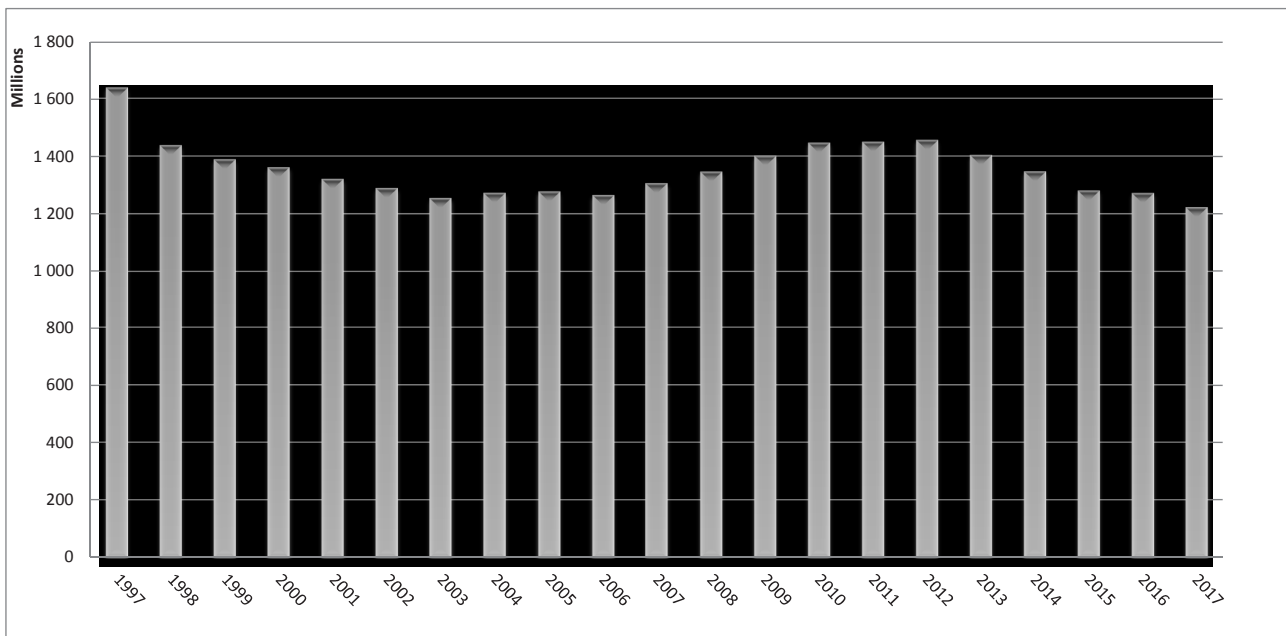
### Profil d'extinction de la dette départementale en M€ (capital, intérêts)

Annexe 16



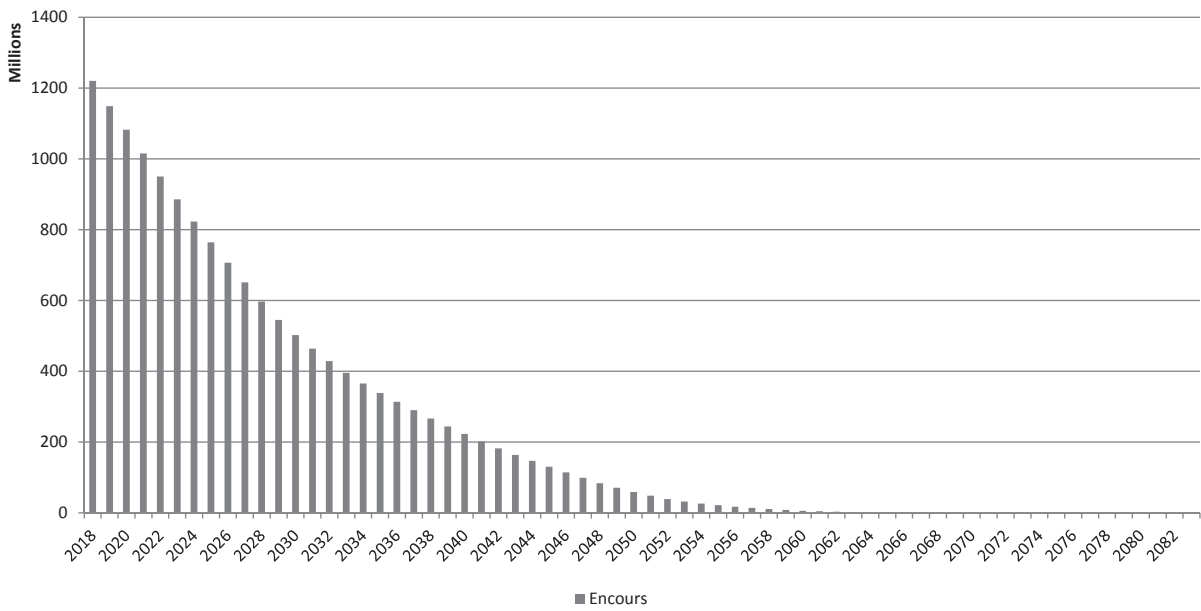
Encours de la dette garantie de 1997 à 2017

Annexe 17



### Profil d'extinction de la dette garantie

Annexe 18



## Suivi stock d'AP - DOB 2019

## Annexe 19

AUTORISATIONS DE PROGRAMME		AP : Situation avant BP 2019		CP : rappel vote des BP antérieurs		
		Montant AP après vote DM2 2018	Stock AP à financer après vote DM2 2018	BP 2016	BP 2017	BP 2018
<b>ROUTES</b>		<b>620,48</b>	<b>154,87</b>	<b>81,33</b>	<b>63,66</b>	<b>55,72</b>
	Capacité	355,51	76,51	55,16	41,62	31,55
	Etudes	26,35	10,82	2,77	3,20	3,04
	Ouvrages d'art	40,66	10,19	5,87	3,36	4,65
	Pistes cyclables	16,24	6,41	1,99	3,39	2,06
	Projets cofinancés	87,73	38,77	0,96	2,36	4,40
	Séchilienne	27,26	0,00	3,44	0,00	
	Sécurité	66,73	12,16	11,14	9,74	10,02
<b>COLLEGES</b>		<b>549,23</b>	<b>184,49</b>	<b>38,49</b>	<b>30,65</b>	<b>33,20</b>
COLLEGES	Accessibilité	25,00	3,44	7,49	9,52	3,70
	Construction et réhabilitation	485,83	172,76	24,05	16,48	23,73
	Maintenance	38,41	8,29	6,95	4,65	5,77
<b>UNIVERSITES</b>		<b>26,07</b>	<b>1,97</b>	<b>1,94</b>	<b>0,63</b>	<b>0,03</b>
	Universités (dont INPG)	26,07	1,97	1,94	0,63	0,03
<b>ECONOMIE RECHERCHE</b>		<b>98,71</b>	<b>6,73</b>	<b>9,51</b>	<b>8,10</b>	<b>14,78</b>
ECONOMIE RE	Nano 2017 + Alliance PV + OIC	77,93	4,38	7,55	6,20	13,08
	Pôles de compétitivité	20,78	2,36	1,96	1,90	1,70
<b>TOURISME</b>		<b>4,01</b>	<b>3,71</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	
TOURISME	Chemin de fer de la Mure	4,01	3,71	2,00	2,00	
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>		<b>12,60</b>	<b>6,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Aides communes	12,60	6,82	0,00	0,00	0,00
<b>BATIMENTS</b>		<b>197,73</b>	<b>79,76</b>	<b>17,73</b>	<b>20,63</b>	<b>23,70</b>
BATIMENTS	Accessibilité	5,50	1,52	0,75	0,77	0,64
	Bâtiments culturels	51,10	33,90	0,90	2,03	8,35
	Bâtiments départementaux	97,55	25,60	6,91	9,21	6,76
	Bâtiments routiers	31,99	16,70	6,17	5,03	1,83
	Bâtiments Sociaux	11,60	2,04	3,00	3,60	6,12
<b>TRANSPORTS</b>		<b>67,26</b>	<b>21,45</b>	<b>7,62</b>	<b>5,67</b>	<b>3,46</b>
	Accessibilité points d'arrêts	9,00	8,15		0,00	1,66
	Aéroport	8,00	4,37	0,13	1,60	1,65
	Billetique	6,70	0,00	0,00	0,00	
	Centrale de mobilité ( PPP)	2,00	1,44	0,15	0,15	0,15
	Ferroviaire	30,23	7,49	6,49	3,92	0,00
	PC Translsere	11,33	0,00	0,86	0,00	
<b>AUTONOMIE SANTE</b>		<b>47,48</b>	<b>11,67</b>	<b>5,05</b>	<b>8,14</b>	<b>8,06</b>
	Maisons de santé	2,70	1,99	0,06	0,06	0,10
	Personnes âgées	44,78	9,68	5,00	8,09	7,96
<b>URBANISME LOGEMENT</b>		<b>51,69</b>	<b>16,20</b>	<b>4,15</b>	<b>6,00</b>	<b>5,40</b>
	Logement	38,38	13,60	3,86	5,80	5,36
	Politique de la ville	13,30	2,60	0,29	0,20	0,04
<b>CENTER PARC</b>		<b>14,50</b>	<b>12,51</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	Résidences de tourisme	7,00	7,00			
	Schéma hydr.de la Galaure	7,50	5,51	0,00		0,00
<b>EAU</b>		<b>53,10</b>	<b>18,98</b>	<b>2,90</b>	<b>4,30</b>	<b>4,30</b>
	Appels à projets GEMAPI	10,00	8,85			
	SYMBHI	43,10	10,12	2,90	4,30	4,30
<b>AMENAGEMENT NUMERIQUE</b>		<b>126,42</b>	<b>75,31</b>	<b>16,16</b>	<b>24,15</b>	<b>22,00</b>
	Wifi / THD	126,42	75,31	16,16	24,15	22,00
		<b>1869,29</b>	<b>594,46</b>	<b>186,88</b>	<b>173,94</b>	<b>170,65</b>